

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1890

28 juillet 2015

### SOMMAIRE

Bendler Investments S. à r.l. ....	90718	Continental Pac Industries S.A. ....	90717
Berto S.à r.l. ....	90674	Continental Pac Industries S.A. ....	90717
Big Grizzly S.A. ....	90674	Copenhagen City Property S.à r.l. ....	90717
Bioventures Management S.à r.l. ....	90674	Corouan S.A. ....	90718
Blue Hawk Capital S.à r.l. ....	90675	C.R.B. Bâtiment et Industrie S.A. ....	90701
BPA Acquisition Luxco S.à r.l. ....	90676	Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A. ....	90709
BTG Pactual Global Timberland Fund Mana- gement S.à r.l. ....	90675	CREI Investment S.à r.l. ....	90718
Bucomex S.à r.l. ....	90676	Crown Imperial Invest S.A. ....	90718
Bunt ....	90676	Degroof Bonds ....	90719
BVH Holding SPF ....	90676	Dirco Investments S.A. ....	90719
Campingworld ....	90709	Dream Investments S.à r.l. ....	90712
Carol S.A. ....	90711	Earl Place (Luxembourg) Holding SA ....	90720
Carol S.A. ....	90711	e-economic international MidCo S.à r.l. ....	90701
Carol S.A. ....	90711	E. Miroglio Finance S.A. ....	90720
CB European Quality Fund ....	90712	European Wine Trading S.A. ....	90709
C & C Optique ....	90701	Europe Property Trust S.à r.l. ....	90720
Centre Catholique Culturel et Educatif de la Communauté Italienne ....	90712	Euro-Symbiosal ....	90704
Centurio Lux S.A. ....	90704	E&V Development S.à r.l. ....	90720
Chi Holdings S.à r.l. ....	90704	Fiduciaire de Luxembourg ....	90708
Chiron Technology S.à r.l. ....	90704	IEE International Electronics & Engineering S.A. ....	90675
Chremalux SA ....	90712	International Transinvest S.A. ....	90719
City S.A. ....	90705	Isaac Management S.à r.l. & Partners S.C.A. .....	90713
Clarins Luxembourg S.A. ....	90713	Ivy Investments S.A. ....	90711
CMB Global Lux ....	90713	Kawa Solar Europe S.à r.l. ....	90674
Cofely Solelec ....	90708	Lab Luxembourg S.A. ....	90716
Colaborsi S.à r.l. ....	90716	LaSalle UK Ventures Property 4 ....	90717
Colaborsi S.à r.l. ....	90716	Rapid Acquisition Luxco S.à r.l. ....	90676
Com.Telecom S.A. ....	90717		
Congrégation des soeurs du Tiers Ordre Régu- lier de Notre-Dame du Mont Carmel à Lu- xembourg, Société Anonyme ....	90708		

**Berto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4670 Differdange, 137, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 117.652.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BERTO S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015081121/12.

(150092752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Big Grizzly S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents.

R.C.S. Luxembourg B 163.133.

*Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration le 11 février 2015*

Le conseil d'administration décide de nommer à titre de Dépositaire Madame Sylvie LEYDER (avocat liste IV) demeurant professionnellement 8, rue Mil neuf cents à L 2157 Luxembourg conformément aux dispositions de l'article 42 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015081122/15.

(150092912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Bioventures Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 88.399.

Les comptes annuels pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2015081123/11.

(150092892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Kawa Solar Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 180.695.

*Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 18 mai 2015*

En date du 18 mai 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de transférer le siège social de la Société du 37C, Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

Kawa Solar Europe S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015081501/16.

(150092755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Blue Hawk Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 184.227.

---

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales daté du 18 mai 2015, cinq cents (500) parts sociales de la Société, émises et en circulation à la date du contrat, ont été transférées par Aerium Capital Group LLC, une société constituée et régie selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 16055, North Dial Blvd, suite 4, Scottsdale AZ 85260, Etats-Unis d'Amérique, à Antinéum S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.096.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081124/15.

(150093031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**BTG Pactual Global Timberland Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 148.178.

---

*Extrait de la lettre de démission en date du 1<sup>er</sup> février 2015*

Le Conseil de Gérance prend note de la démission de M. Charles D. Daniel III en tant que gérant de la Société à partir du 01/02/2015.

Pour extrait sincère et conforme

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2015081133/13.

(150093506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**IEE International Electronics & Engineering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 134.858.

---

*Minutes of the annual general meeting of shareholders of the Company held in Luxembourg on 24 April 2015*

...

*Fifth resolution*

The meeting resolved to re-appoint EY S.A. Luxembourg as auditor of the Company for a period ending at the annual meeting which will approve the annual accounts as at 31 December 2015.

...

For third parties we declare:

EY S.A. Luxembourg is Ernst & Young, R.C. Luxembourg: B47771, Registered office: 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

*Niederschrift der Sitzung der jährlichen allgemeinen Gesellschafterversammlung der Gesellschaft gehalten in Luxemburg am 24 April 2015*

...

*Fünfter Beschluss*

Die Sitzung beschliesst EY S.A. Luxembourg als zugelassenen Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft wiederzuerennen für den Zeitraum endend mit der jährlichen Versammlung die den Jahresabschluss zum 31 Dezember 2015 bestätigen wird.

...

Dritten gegenüber erklären wir:

EY S.A. Luxembourg ist Ernst & Young, R.C. Luxembourg: B47771, Eingetragener Sitz: 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Référence de publication: 2015082398/26.

(150094866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

---

**Bunt, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 140.871.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081135/9.

(150093173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Bucomex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3360 Leudelange, 4, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 62.707.

---

Les Comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 01/06/2015.

*Pour BUCOMEX S.à r.l*

J. REUTER

Référence de publication: 2015081134/2.

(150092920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**BVH Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-5570 Remich, 23, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 134.136.

---

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081138/9.

(150093939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Rapid Acquisition Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. BPA Acquisition Luxco S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 78.125,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 186.599.

---

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of April.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

CCP II Acquisition Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 160.175, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg (the "Sole Shareholder"),

here duly represented by Mr. Frank Stolz, notary clerk, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 27 April 2015.

The said proxy, initialed ne variatur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed.

Such appearing party is the Sole Shareholder of BPA Acquisition Luxco S.à r.l., (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered

office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 186.599, incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, on 4 April 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1719 on 3 July 2014.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert all of the twelve thousand five hundred (12,500) shares issued by the Company with a par value of one euro (EUR 1.-) each into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares of the Company with a par value of one euro cent (EUR 0,01.-) each.

The existing one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) shares shall now be referred to as ordinary shares (the "Ordinary Shares").

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to:

(i) create new classes of shares in the share capital of the Company as follows:

1. the preference shares (the "Preference Shares"), which shall be divided into four sub classes, namely the class A preference shares (the "Class A Preference Shares"), the class B preference shares (the "Class B Preference Shares"), the class C preference shares (the "Class C Preference Shares"), and the class D preference shares (the "Class D Preference Shares"); and

2. different sub classes of Ordinary Shares, which shall be divided into six classes, namely the class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), the class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares"), the class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares") the class D ordinary shares (the "Class D Ordinary Shares"), the class E ordinary shares (the "Class E Ordinary Shares"), and the class F ordinary shares (the "Class F Ordinary Shares"); and

(ii) to convert the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) existing Ordinary Shares into two hundred and eight thousand three hundred and thirty four (208,334) Class A Ordinary Shares, two hundred and eight thousand three hundred and thirty four (208,334) Class B Ordinary Shares, two hundred and eight thousand three hundred and thirty four (208,334) Class C Ordinary Shares, two hundred and eight thousand three hundred and thirty four (208,334) Class D Ordinary Shares, two hundred and eight thousand three hundred and four (208,334) Class E Ordinary Shares and two hundred and eight thousand three hundred and thirty (208,330) Class F Ordinary Shares.

The terms applicable to the Preference Shares and the Ordinary Shares are more specifically set out in the revised articles of association of the Company as set out in the fifth resolution of the present deed which contains the fully restated and amended articles of association of the Company (the "Articles").

*Third resolution*

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of sixty five thousand six hundred and twenty five euro (EUR 65,625.-), so as to raise it from twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred and eight thousand three hundred and thirty four (208,334) Class A Ordinary Shares, two hundred and eight thousand three hundred and thirty four (208,334) Class B Ordinary Shares, two hundred and eight thousand three hundred and thirty four (208,334) Class C Ordinary Shares, two hundred and eight thousand three hundred and thirty four (208,334) Class D Ordinary Shares, two hundred and eight thousand three hundred and four (208,334) Class E Ordinary Shares and two hundred and eight thousand three hundred and thirty (208,330) Class F Ordinary Shares, with a par value of one euro (EUR 0.01-) each, up to seventy eight thousand one hundred and twenty five euro (EUR 78,125.-) through the issuance of:

1. six million two hundred and fifty thousand (6,250,000) new Ordinary Shares of different classes divided as follows:
  - a. one million forty one thousand six hundred and sixty six (1,041,666) Class A Ordinary Shares;
  - b. one million forty one thousand six hundred and sixty six (1,041,666) Class B Ordinary Shares;
  - c. one million forty one thousand six hundred and sixty six (1,041,666) Class C Ordinary Shares;
  - d. one million forty one thousand six hundred and sixty six (1,041,666) Class D Ordinary Shares;
  - e. one million forty one thousand six hundred and sixty six (1,041,666) Class E Ordinary Shares; and
  - f. one million forty one thousand six hundred and seventy (1,041,670) Class F Ordinary Shares.
2. three hundred and twelve thousand and five hundred (312,500) Preference Shares of different classes with a par value of one euro cent (EUR 0.01-) each and divided as follows:
  - a. seventy eight thousand one hundred and twenty five (78,125) Class A Preference Shares;
  - b. seventy eight thousand one hundred and twenty five (78,125) Class B Preference Shares;
  - c. seventy eight thousand one hundred and twenty five (78,125) Class C Preference Shares; and
  - d. seventy eight thousand one hundred and twenty five (78,125) Class D Preference Shares.

The six million five hundred sixty two thousand and five hundred (6,562,500) new shares issued have been subscribed as follows:

- three million two hundred thousand three hundred and seventy three (3,200,373) Ordinary Shares of different classes with a par value of one euro cent (EUR 0.01-) each and divided as follows:

- a. five hundred thirty three thousand three hundred and ninety five (533,395) Class A Ordinary Shares;
- b. five hundred thirty three thousand three hundred and ninety five (533,395) Class B Ordinary Shares;
- c. five hundred thirty three thousand three hundred and ninety five (533,395) Class C Ordinary Shares;
- d. five hundred thirty three thousand three hundred and ninety five (533,395) Class D Ordinary Shares;
- e. five hundred thirty three thousand three hundred and ninety five (533,395) Class E Ordinary Shares; and
- f. five hundred thirty three thousand three hundred and ninety eight (533,398) Class F Ordinary Shares.

have been subscribed by the Sole Shareholder, represented as stated above, and fully paid-up by a contribution in cash for the price of thirty two thousand three euro and seventy three cent (EUR 32,003.73);

- three million forty nine thousand six hundred and twenty seven (3,049,627) Ordinary Shares of different classes with a par value of one euro cent (EUR 0.01-) each and divided as follows:

- a. five hundred and eight thousand two hundred and seventy one (508,271) Class A Ordinary Shares;
- b. five hundred and eight thousand two hundred and seventy one (508,271) Class B Ordinary Shares;
- c. five hundred and eight thousand two hundred and seventy one (508,271) Class C Ordinary Shares;
- d. five hundred and eight thousand two hundred and seventy one (508,271) Class D Ordinary Shares;
- e. five hundred and eight thousand two hundred and seventy one (508,271) Class E Ordinary Shares; and
- f. five hundred and eight thousand two hundred and seventy two (508,272) Class F Ordinary Shares.

have been subscribed by CCP III Acquisition Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195.329, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg ("CCP III"),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 27 April 2015, which proxy, initialed ne variatur by the proxyholder and the notary, shall remain annexed to this deed,

and fully paid-up by a contribution in cash for the price of thirty thousand four hundred ninety six euro and twenty seven cent (EUR 30,496.27);

- three hundred and twelve thousand and five hundred (312,500) Preference Shares of different classes with a par value of one euro cent (EUR 0.01-) each divided as follows:

- a. seventy eight thousand one hundred and twenty five (78,125) Class A Preference Shares;
- b. seventy eight thousand one hundred and twenty five (78,125) Class B Preference Shares;
- c. seventy eight thousand one hundred and twenty five (78,125) Class C Preference Shares; and
- d. seventy eight thousand one hundred and twenty five (78,125) Class D Preference Shares.

have been subscribed by Rapid Management L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands registered with the Registrar of Limited Partnerships under number 81277, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands ("Rapid Management"),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 27 April 2015, which proxy, initialed ne variatur by the proxyholder and the notary, shall remain annexed to this deed,

and fully paid-up by a contribution in a cash for the price of three thousand one hundred and twenty five euro (EUR 3,125.-).

The Sole Shareholder agrees to the subscription of the (i) Ordinary Shares divided into the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Ordinary Shares, the Class D Ordinary Shares, the Class E Ordinary Shares and the Class F Ordinary Shares, and (ii) the Preference Shares divided into the Class A Preference Shares, the Class B Preference Shares, the Class C Preference Shares and the Class D Preference Shares by respectively itself, CCP III and Rapid Management, and accepts them as new shareholders of the Company.

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash consisting of sixty five thousand six hundred and twenty five euro (EUR 65,625.-) so that the amount of sixty five thousand six hundred and twenty five euro (EUR 65,625.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary. The proof of the existence of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of sixty five thousand six hundred and twenty five euro (EUR 65,625.-) is entirely allocated to the share capital.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from “BPA Acquisition Luxco S.à r.l.” to “Rapid Acquisition Luxco S.à r.l.”.

*Fifth resolution*

As a consequence of the above mentioned resolutions, the Articles are fully restated, without amending the purpose of the Company, and shall henceforth read as follows:

**A. “Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “Rapid Acquisition Luxco S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any another movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its Shareholders. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the Board. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**B. Defined terms**

**Art. 6. Definitions.** “Aggregate Sponsor Distributions” means, with respect to the Sponsor Investor, at any time, the aggregate amount of Distributions that Sponsor Investor shall have received with respect to the Ordinary Shares and any PECs held by the Sponsor Investor.

“Aggregate Net Proceeds” means the aggregate net proceeds that the Company receives with respect to its shareholding in German TopCo (including the return on its Shareholder loan) less all costs, expenses, and taxes of the Company.

“Articles” means the present articles of association, as amended from time to time.

“Available Amount” means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by (i) any freely distributable reserves (including share premium) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these Articles, and (iii) any unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (as defined below), each time as set out in the relevant interim accounts (as defined below and without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD).$$

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits (including carried forward profits);

P = any freely distributable reserves (including share premium);

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled;

L = losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these Articles; and

LD = any unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

For the avoidance of doubt, any Total Cancellation Amount or Redemption Price, as the case may be, owed or paid by the Company to a Shareholder in the context of a redemption of shares is taken into account in the determination of the net profits (NP) and therefore has an effect of reducing indirectly the Available Amount.

"Board" shall have the meaning set forth in Article 11.

"Cancellation Value Per Share" shall have the meaning set forth in Article 7.7.

"Chairman" means the chairman of the Board.

"Class A Ordinary Shares" means the class A ordinary shares of the Company, which are issued, from time to time, by the Company.

"Class B Ordinary Shares" means the class B ordinary shares of the Company, which are issued, from time to time, by the Company.

"Class C Ordinary Shares" means the class C ordinary shares of the Company, which are issued, from time to time, by the Company.

"Class D Ordinary Shares" means the class D ordinary shares of the Company, which are issued, from time to time, by the Company.

"Class E Ordinary Shares" means the class E ordinary shares of the Company, which are issued, from time to time, by the Company.

"Class F Ordinary Shares" means the class F ordinary shares of the Company, which are issued, from time to time, by the Company.

"Class A Preference Shares" means the class A preference shares of the Company, which are issued, from time to time, by the Company.

"Class B Preference Shares" means the class B preference shares of the Company, which are issued, from time to time, by the Company.

"Class C Preference Shares" means the class C preference Shares of the Company, which are issued, from time to time, by the Company.

"Class D Preference Shares" means the class D preference shares of the Company, which are issued, from time to time, by the Company.

"Common B Interests" has the meaning ascribed to it in the Partnership Agreement.

"Control" means the holding, directly or indirectly, of more than 50% of the share capital and voting rights of an entity; the verb "to control" shall be interpreted accordingly.

"Distributions" shall have the meaning set forth in Article 18 (ii).

"Exit" means (i) a direct or indirect disposal - by the shareholders in LuxHoldCo or at a lower level of at least 90% of the shares in Senvion SE or (ii) a (direct or indirect) disposal of at least 90% of the assets of Senvion SE.

"Financial Year" means any financial year of the Company as defined in Article 16.

"German Topco" means Rapid TopCo GmbH, a limited liability company incorporated under German law and registered with the Local Court (Amtsgericht) of Munich under registration number HRB 215540.

"Group" means from time to time the Company and any company Controlled by the Company.

"Limited Partnership Interests" means the Common B Interests held by the Senvion Managers and/or by another limited partner as warehouse interest for (future) Senvion Managers (each a "Limited Partnership Interest").

"Manager" shall have the meaning set forth in Article 11.

"Ordinary Shares" means the Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares, Class E Ordinary Shares and Class F Ordinary Shares taken together and "Ordinary Share" means any one of them.

"Partnership Agreement" means the limited exempted partnership agreement dated 5 March 2015 relating to Rapid Management LP entered into by the general partner, the Senvion Managers and other limited partners party thereto from time to time.

"PECs" means the Series 1 interest bearing preferred equity certificates issued by the Company from time to time, the Series 2 interest free preferred equity certificates issued by the Company from time to time, and if applicable any additional series of preferred equity certificates duly authorized and issued by the Company from time to time.

"Person" means any natural and legal person, in particular any legal entity, any company, any association, any partnership, any trust, any jointventure, any unincorporated organisation and any governmental body.

"Preference Equity" means the Preference Shares and any other equity securities issued and designated as such by the Company from time to time.

"Preference Shares" means the Class A Preference Shares, Class B Preference Shares, Class C Preference Shares and Class D Preference Shares taken together and «Preference Share» means any one of them.

"Preference Shares Portion" means the pro rata share of the nominal value of the Preference Shares in proportion to the nominal value of all the Shares.

"Preference Super-Preferred Dividend" shall have the meaning set forth in Article 18 (v).

"Rapid Management LP" means an exempted limited partnership registered in the Cayman Islands under registration number 812 77 established for the purpose of an (indirect) co-investment of the Senvion Managers in Senvion Group.



"Redemption Price" shall have the meaning set forth in Article 7.10.

"Securities" means any duly authorized securities of the Company, including, but not limited to, any PECs, Ordinary Shares and Preference Shares issued by the Company.

"Securityholder" means any holder of Securities.

"Senvion Group" means Senvion SE, a European Company (Societas Europea) incorporated under German law registered with the commercial register of the local court (Amtsgericht) of Hamburg under registration number HRB 118644 and with registered office at 22297 Hamburg, Überseering 10, Germany and its direct and indirect subsidiaries.

"Senvion Managers" means the members of the management of Senvion Group who hold a Limited Partnership Interest in Rapid Management LP.

"Shareholder" or "Shareholders" means the holder(s) of the Shares issued, from time to time, by the Company.

"Shares" means all Ordinary Shares and Preference Shares of any class duly authorized and issued from time to time by the Company.

"Sponsor Investment" means the aggregate investment made by the Sponsor Investor in the Sponsor Securities as well as to the share premium account of the Company.

"Sponsor Investor" means (a) CCP II Acquisition Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg trade and companies register under registration number B 160175 having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (b) CCP III Acquisition Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 195.329, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as well as (c) any other person or entity which might become a holder of Sponsor Securities.

"Sponsor Securities" means (i) all of the Securities issued by the Company to Sponsor Investor, (ii) any other equity securities of the Company held by an Sponsor Investor, and (iii) any Securities issued or issuable directly or indirectly (including indirectly through Rapid Management L.P.) with respect to the Securities referred to in clauses (i) or (ii) above by way of a dividend or split or in connection with a combination of Securities, recapitalization, merger, consolidation or other reorganization including a recapitalization or exchange, notwithstanding any subsequent transfer or assignment to other holders thereof. Such Securities shall continue to be Sponsor Securities in the hands of any holder other than the Sponsor Investor (except for the Company, the Sponsor Investor and transferees in a Public Sale).

"Sponsor Super-Preferred Dividend" shall have the meaning set forth in Article 18 (iii).

"Subscription Price" means an amount equal to the subscription/purchase price plus all additional payments if any paid by the holder of the Preference Shares for the subscription or acquisitions of the Preference Shares.

"Terminating Senvion Manager" means a Senvion Manager whose Limited Partnership Interest is redeemed or transferred.

"Termination" means the redemption or transfer of a Limited Partnership Interest of a Senvion Manager.

"Termination Date" means the date on which the Termination becomes effective.

"Total Cancellation Amount" shall have the meaning set forth in Article 7.8.

### C. Share capital - Shares

**Art. 7.** The Company's share capital is set at seventy-eight thousand one hundred twenty-five euro (EUR 78,125.-) represented by:

- 7,500,000 Ordinary Shares of different classes with a par value of one euro cent (EUR 0.01-) each and divided as follows:

- 1,250,000 Class A Ordinary Shares;
- 1,250,000 Class B Ordinary Shares;
- 1,250,000 Class C Ordinary Shares;
- 1,250,000 Class D Ordinary Shares;
- 1,250,000 Class E Ordinary Shares; and
- 1,250,000 Class F Ordinary Shares.

- 312,500 Preference Shares of different classes with a par value of one euro cent (EUR 0.01-) each and divided as follows;

- 78,125 Class A Preference Shares;
- 78,125 Class B Preference Shares;
- 78,125 Class C Preference Shares; and
- 78,125 Class D Preference Shares.

Any amount paid by the Shareholders as a contribution to the Company, in addition to the share capital, shall be considered as share premium and similar premium or reserves as provided for by section 11 and 13 of the standard chart of

accounts. Provided that sufficient funds are available, those reserves may be paid to the Shareholders by decision of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers, and/or by a decision of the general meeting of Shareholders.

Shares of a specific class shall not be convertible into another class of Shares.

#### 7.1 Ordinary Shares

##### 7.1.1. Class A Ordinary Shares

(a) All Class A Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class A Ordinary Shares shall share pro rata in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class A Ordinary Shares. All Class A Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be cancelled with the effect that the issued number of Class A Ordinary Shares is reduced.

(b) Each Class A Ordinary Share shall bear preferred dividends as allocated to such class of Ordinary Shares in accordance with Article 18 (iii)(a) divided by the total number of Ordinary Shares of such class.

(c) Each Class A Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

##### 7.1.2. Class B Ordinary Shares

(a) All Class B Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class B Ordinary Shares shall share pro rata in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class B Ordinary Shares. All Class B Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be cancelled with the effect that the issued number of Class B Ordinary Shares is reduced.

(b) Each Class B Ordinary Share shall bear preferred dividends as allocated to such class of Ordinary Shares in accordance with Article 18 (iii)(b) divided by the total number of Ordinary Shares of such class.

(c) Each Class B Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

##### 7.1.3. Class C Ordinary Shares

(a) All Class C Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class C Ordinary Shares shall share pro rata in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class C Ordinary Shares. All Class C Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be cancelled with the effect that the issued number of Class C Ordinary Shares is reduced.

(b) Each Class C Ordinary Share shall bear preferred dividends as allocated to such class of Ordinary Shares in accordance with Article 18 (iii)(c) divided by the total number of Ordinary Shares of such class.

(c) Each Class C Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

##### 7.1.4. Class D Ordinary Shares

(a) All Class D Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class D Ordinary Shares shall share pro rata in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class D Ordinary Shares. All Class D Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be cancelled with the effect that the issued number of Class D Ordinary Shares is reduced.

(b) Each Class D Ordinary Share shall bear preferred dividends as allocated to such class of Ordinary Shares in accordance with Article 18 (iii)(d) divided by the total number of Ordinary Shares of such class.

(c) Each Class D Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

##### 7.1.5. Class E Ordinary Shares

(a) All Class E Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class E Ordinary Shares shall share pro rata in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class E Ordinary Shares. All Class E Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be cancelled with the effect that the issued number of Class E Ordinary Shares is reduced.

(b) Each Class E Ordinary Share shall bear preferred dividends as allocated to such class of Ordinary Shares in accordance with Article 18 (iii)(e) divided by the total number of Ordinary Shares of such class.

(c) Each Class E Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

##### 7.1.6. Class F Ordinary Shares

(a) All Class F Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class F Ordinary Shares shall share pro rata in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class F Ordinary Shares. All Class F Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be cancelled with the effect that the issued number of Class F Ordinary Shares is reduced.

(b) Each Class F Ordinary Share shall bear preferred dividends as allocated to such class of Ordinary Shares in accordance with Article 18 (iii)(f) divided by the total number of Ordinary Shares of such class.

(c) Each Class F Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

## 7.2 Preference Shares

### 7.2.1. The Class A Preference Shares

(a) All Class A Preference Shares shall be identical in all respects. All Class A Preference Shares shall share pro rata in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class A Preference Shares. All Class A Preference Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be cancelled with the effect that the issued number of Class A Preference Shares is reduced.

(b) Each Class A Preference Share shall bear preferred dividends as allocated to such class of Preference Shares in accordance with Article 18 (v)(a) divided by the total number of Preference Shares of such class.

(c) Each Class A Preference Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

### 7.2.2. The Class B Preference Shares

(a) All Class B Preference Shares shall be identical in all respects. All Class B Preference Shares shall share pro rata in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class B Preference Shares. All Class B Preference Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be cancelled with the effect that the issued number of Class B Preference Shares is reduced.

(b) Each Class B Preference Share shall bear preferred dividends as allocated to such class of Preference Shares in accordance with Article 18 (v)(b) divided by the total number of Preference Shares of such class.

(c) Each Class B Preference Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

### 7.2.3. The Class C Preference Shares

(a) All Class C Preference Shares shall be identical in all respects. All Class C Preference Shares shall share pro rata in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class C Preference Shares. All Class C Preference Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be cancelled with the effect that the issued number of Class C Preference Shares is reduced.

(b) Each Class C Preference Share shall bear preferred dividends as allocated to such class of Preference Shares in accordance with Article 18 (v)(c) divided by the total number of Preference Shares of such class.

(c) Each Class C Preference Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

### 7.2.4. The Class D Preference Shares

(a) All Class D Preference Shares shall be identical in all respects. All Class D Preference Shares shall share pro rata in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class D Preference Shares. All Class D Preference Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be cancelled with the effect that the issued number of Class D Preference Shares is reduced.

(b) Each Class D Preference Share shall bear preferred dividends as allocated to such class of Preference Shares in accordance with Article 18 (v)(d) divided by the total number of Preference Shares of such class.

(c) Each Class D Preference Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

## 7.3 The Shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

7.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

7.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (e.g. starting with Class F Ordinary Shares, thereafter Class E Ordinary Shares, respectively starting with Class D Preference Shares, thereafter Class C Preference Shares, etc.).

7.6 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares (in the order provided for in Article 7.5 and Articles 18(iv) and (vi)), such class of Shares gives right to the holders thereof, pro rata to their holding in such class, to the Total Cancellation Amount (in accordance with Article 18), and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

In addition to the issued capital, there may be set up a share premium account to which any share premium paid on any Share of the Company in addition to its nominal value is transferred. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any Share which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) in form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

7.7 The "Cancellation Value Per Share" shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

7.8 The “Total Cancellation Amount” shall be an amount determined by the Board of the Company, in accordance with Article 18. The Total Cancellation Amount for each class of Shares shall be the total amount of the Available Amount allocated to the relevant class of Shares at the time of the cancellation of the relevant class of Shares, unless otherwise resolved by the Board, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the amount of the Available Amount allocated to the relevant class of Shares. The Board can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share premium either in part or in totality.

7.9 Unless explicitly provided for otherwise herein, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class.

#### 7.10 Termination

In the event of a Termination, the Company has a right to redeem the portion of the Preference Shares (including by way of redeeming one or more entire classes of Preference Shares) held by Rapid Management LP that equals the pro rata share of the Terminating Servion Manager's Limited Partnership Interest in proportion to all Limited Partnership Interests. The "Redemption Price" will consequently be calculated as follows:

(a) If the Limited Partnership Interest of the Terminating Servion Manager is held by such Terminating Servion Manager for a period of time of no more than three (3) years, the redemption price will be an amount equal to the lower of (i) the portion of the Subscription Price for the Preference Shares to be redeemed and (ii) the fair market value thereof on the basis of the last balance sheet date preceding the Termination Date; and

(b) If the Limited Partnership Interest of the Terminating Servion Manager is held by such Terminating Servion Manager for a period of time of more than three (3) years, the redemption price will be an amount equal to the fair market value of the Preference Shares to be redeemed on the basis of the last balance sheet date preceding the Termination Date.

The fair market value of the Preference Shares for purposes of the determination of the Redemption Price shall be determined by the Board of the Company in its discretion taking into account the profit/dividend participation rights attached to the Preference Shares. In the event that the fair market value of the Preference Shares is challenged by any Shareholder, an independent auditor may be appointed by the Board of the Company, in its sole discretion, to determine the above-mentioned value.

Irrespective of the provisions in Art. 7.9 the Redemption Price pursuant to this Art. 7.10 shall become due at the earlier of (i) 3 years after the Terminating Servion Manager's Limited Partnership Interest has been redeemed or transferred or (ii) 2 weeks after the Company has received the proceeds from an Exit.

**Art. 8.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of Shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 9.** The Company will recognize only one holder per Share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 10.** The Company's Shares are freely transferable among Shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other Shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

Any transfer of Shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

In the event of death, the Shares of the deceased Shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other Shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

### D. Management

**Art. 11.** The Company is managed by a sole manager or by a board of managers composed of at least four (4) managers composed by at least two (2) class A managers and two (2) class B managers (each a “Manager”), which do not need to be Shareholders (the sole manager and the board of managers are herein collectively referred to as the “Board” and any reference to the “Board” in the present Articles shall mean a reference to the sole manager or the board of managers, as applicable). The Company will be bound in all circumstances by the individual signature of any sole manager or, in case of a Board, by the joint signature of at least one class A manager and one class B manager.

The Board may create, from time to time, one or several committees composed of Board members and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as set forth in any investment agreement that may be entered into between the Shareholders from time to time.

The Managers are appointed by the general meeting of Shareholders which sets the term of their office.

The Managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The Board may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

At least twenty-four (24) hours-notice of each meeting of the Board shall be given to the Managers except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. The Board shall meet upon call by the Chairman or any member of the Board, at the place indicated in the notice of meeting. This notice

may be omitted in case of assent of each member in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

The minutes of each Board meeting shall be written in English and be taken by the competent Person as determined in compliance with the provisions of the Articles and shall be circulated to each Manager with the Board papers to be circulated in advance of the next succeeding meeting.

The quorum for meetings of the Board shall be the majority of all Managers appointed from time to time who are present or represented throughout the meeting. Decisions are validly taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Any Manager may empower in writing or by cable, telegram, telex or facsimile any other Manager to represent himself as a Manager in any meeting of the Board or otherwise by granting a power of attorney to such other Manager.

Any member may participate in any meeting of the Board by conferencecall, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

In the case of an equality of votes, the Chairman shall have a casting vote. Any Manager is entitled to bring material matters relating to the management of the Group to the attention of the Board to have them considered at meetings of the Board.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two Managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or by two members.

The Board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 12.** The Manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **E. Decisions of the shareholders**

**Art. 13.** The general meeting of Shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these Articles.

Each Shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns.

In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) Shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of Shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each Shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

In the case of a sole Shareholder, such Shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of Shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these Articles. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole Shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of Shareholders shall be exercised by the sole Shareholder.

The meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Each Shareholder is entitled to as many votes as he holds Shares. Save for a higher majority provided in these Articles or by law, collective decisions of the Company's Shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by Shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 14.** The Shareholders may change the nationality of the Company only by unanimously taken decision of the Shareholders.

**Art. 15.** Any amendment of the Articles requires the approval of (i) a majority of Shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

#### **F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 16.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 17.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the Managers, prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18.**

(i) The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions, represents the net annual profit of the Company.

From the Company's net annual profit five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

Sums contributed to the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing Shareholder agrees with such allocation. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

(ii) If in any year, the Company resolves to make distributions out of the Available Amount and/or any payment of yield or repayment of par value under the PECs (together referred to as the "Distributions"), the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

(a) Firstly, Sponsor Investor will receive on the Sponsor Securities all the Distributions made by the Company until the Aggregate Sponsor Distributions are equal to the Sponsor Investment (the "Distribution Tranche I") and provided such Distributions are made on the Ordinary Shares, will be allocated pursuant to the section (iii) below (the "Sponsor Dividend Amount 1").

(b) Secondly, if and to the extent the aggregate Distributions exceed the Sponsor Investment, the following order of priority shall apply:

A. If the Aggregate Net Proceeds are lower than two (2) times the Sponsor Investment, all the Distributions made by the Company in that respect will be exclusively allocated to Sponsor Investor on its Sponsor Securities and provided such Distributions are made on the Ordinary Shares, will be allocated pursuant to the section (iii) below (the "Sponsor Dividend Amount 2").

B. If the Aggregate Net Proceeds are equal to or more than two (2) times the Sponsor Investment but lower than two point five (2.5) times the Sponsor Investment, an amount equal to a percentage rate equal to fifty percent (50%) of the Preference Shares Portion of the balance between the Distributions and the Distribution Tranche I will be split between the holders of the Preference Shares and allocated to them pursuant to section (v) below (the "Preference Dividend Amount 1) and the remainder of the aforementioned balance will be allocated to the holders of Sponsor Securities pursuant to the section (iii) below (the "Sponsor Dividend Amount 3").

C. If the Aggregate Net Proceeds are equal to or more than two point five (2.5) times the Sponsor Investment, an amount equal to a percentage rate equal to one hundred percent (100%) of the Preference Shares Portion of the balance between the Distributions and the Distribution Tranche I will be split between the holders of the Preference Shares and allocated to them pursuant to section (v) below (the "Preference Dividend Amount 2") and the remainder of the aforementioned balance will be allocated to the holders of the Sponsor Securities pursuant to the section (iii) below (the "Sponsor Dividend Amount 4").

Any payment to the Sponsor Investor shall first be made as payment of yield under the PECs, thereafter as repayment of the par value of the PECs and then only as distributions under the Shares held by the Sponsor Investor. The distribution mechanism as set out in Article 18 (ii)(b)B and Article 18 (ii)(b)C shall be complied with for any distribution under the Securities once the Aggregate Net Proceeds are equal to or more than two (2) times the Sponsor Investment.

(iii) The Sponsor Dividend Amount 1, the Sponsor Dividend Amount 2, the Sponsor Dividend Amount 3 and the Sponsor Dividend Amount 4 will be distributed to the holders of the Ordinary Shares as follows:

(a) Firstly, the holders of Class A Ordinary Shares shall be entitled to receive an amount equal to 0.10% of the nominal value of all Class A Ordinary Shares they own in the Company (the "Sponsor Preferred Dividend A");

(b) Secondly, the holders of Class B Ordinary Shares shall be entitled to receive an amount equal to 0.15% of the nominal value of all Class B Ordinary Shares they own in the Company (the "Sponsor Preferred Dividend B");

(c) Thirdly, the holders of Class C Ordinary Shares shall be entitled to receive an amount equal to 0.20% of the nominal value of all Class C Ordinary Shares they own in the Company (the "Sponsor Preferred Dividend C");

(d) Fourthly, the holders of Class D Ordinary Shares shall be entitled to receive an amount equal to 0.25% of the nominal value of all Class D Ordinary Shares they own in the Company (the "Sponsor Preferred Dividend D");

(e) Fifthly, the holders of Class E Ordinary Shares shall be entitled to receive an amount equal to 0.30% of the nominal value of all Class E Ordinary Shares they own in the Company (the "Sponsor Preferred Dividend E"); and

(f) Finally, the holders of Class F Ordinary Shares shall be entitled to receive (i) an amount equal to 0.35% of the nominal value of all Class F Ordinary Shares they own in the Company (the "Sponsor Preferred Dividend F") and (ii) an amount equal to the Sponsor Dividend Amount 1 and Sponsor Dividend Amount 2 and Sponsor Dividend Amount 3 and Sponsor Dividend Amount 4, if any and as the case may be, less the sum of the Sponsor Preferred Dividend A, the Sponsor Preferred Dividend B, the Sponsor Preferred Dividend C, the Sponsor Preferred Dividend D, the Sponsor Preferred Dividend E and the Sponsor Preferred Dividend F (the "Sponsor Super-Preferred Dividend").

(iv) Any redemption or cancellation of one or more entire classes of Ordinary Shares in the Company will occur in reverse alphabetical order, in which case the following allocation procedure would apply:

(a) In case the Company has Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares, Class E Ordinary Shares and Class F Ordinary Shares outstanding, article 18 (iii) shall apply as set out therein with respect to the holders of the Ordinary Shares.

(b) In case the Company has redeemed or cancelled the Class F Ordinary Shares and the Company has only Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares and Class E Ordinary Shares outstanding, the right for the Sponsor Super-Preferred Dividend under article 18 (iii) shall apply to the Class E Ordinary Shares (with the exception that only the Sponsor Preferred Dividend A, the Sponsor Preferred Dividend B, the Sponsor Preferred Dividend C, the Sponsor Preferred Dividend D and the Sponsor Preferred Dividend E shall reduce the relevant amount), the holders of which will thus be entitled to the Sponsor Preferred Dividend E and the Sponsor Super-Preferred Dividend, as revised.

(c) In case the Company has redeemed or cancelled the Class F Ordinary Shares and the Class E Ordinary Shares and the Company has only Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares and Class D Ordinary Shares, the right for the Sponsor Super-Preferred Dividend under article 18 (iii) shall apply to the Class D Ordinary Shares (with the exception that only the Sponsor Preferred Dividend A, the Sponsor Preferred Dividend B, the Sponsor Preferred Dividend C and the Sponsor Preferred Dividend D shall reduce the relevant amount), the holders of which will thus be entitled to the Sponsor Preferred Dividend D and the Sponsor Super-Preferred Dividend, as revised.

(d) In case the Company has redeemed or cancelled the Class F Ordinary Shares, the Class E Ordinary Shares and the Class D Ordinary Shares and the Company has only Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares and Class C Ordinary Shares, the right for the Sponsor Super-Preferred Dividend under article 18 (iii) shall apply to the Class C Ordinary Shares (with the exception that only the Sponsor Preferred Dividend A, the Sponsor Preferred Dividend B and the Sponsor Preferred Dividend C shall reduce the relevant amount), the holders of which will thus be entitled to the Sponsor Preferred Dividend C and the Sponsor Super-Preferred Dividend, as revised.

(e) In case the Company has redeemed or cancelled the Class F Ordinary Shares, the Class E Ordinary Shares, the Class D Ordinary Shares and the Class C Ordinary Shares and the Company has only Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares, the right for the Sponsor Super-Preferred Dividend under article 18 (iii) shall apply to the Class B Ordinary Shares (with the exception that only the Sponsor Preferred Dividend A and the Sponsor Preferred Dividend B shall reduce the relevant amount), the holders of which will thus be entitled to the Sponsor Preferred Dividend B and the Sponsor Super-Preferred Dividend, as revised.

(f) In case the Company has redeemed or cancelled the Class F Ordinary Shares, the Class E Ordinary Shares, the Class D Ordinary Shares, the Class C Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares and the Company has only Class A Ordinary Shares, the right for the Sponsor Super-Preferred Dividend under article 18 (iii) shall apply to the Class A Ordinary Shares (with the exception that only the Sponsor Preferred Dividend A shall reduce the relevant amount), the holders of which will thus be entitled to the Sponsor Preferred Dividend A and the Sponsor Super-Preferred Dividend, as revised.

(v) The Preference Dividend Amount 1 and the Preference Dividend Amount 2 will be distributed to the holders of the Preference Shares as follows:

(a) Firstly, the holders of Class A Preference Shares shall be entitled to receive an amount equal to 0.10% of the nominal value of all Class A Preference Shares they own in the Company (the “Preference Preferred Dividend A”);

(b) Secondly, the holders of Class B Preference Shares shall be entitled to receive an amount equal to 0.15% of the nominal value of all Class B Preference Shares they own in the Company (the “Preference Preferred Dividend B”);

(c) Thirdly, the holders of Class C Preference Shares shall be entitled to receive an amount equal to 0.20% of the nominal value of all Class C Preference Shares they own in the Company (the “Preference Preferred Dividend C”)

(d) Finally, the holders of Class D Preference Shares shall be entitled to receive (i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of all Class D Preference Shares they own in the Company (the “Preference Preferred Dividend D”) and (ii) an amount equal to the Preference Dividend Amount 1 or the Preference Dividend Amount 2, if any and as the case may be, less the sum of the Preference Preferred Dividend A, the Preference Preferred Dividend B, the Preference Dividend C and the Preference Preferred Dividend D (the “Preference Super-Preferred Dividend”).

(vi) Any redemption or cancellation of one or more entire classes of Preference Shares in the Company will occur in reverse alphabetical order, in which case the following allocation procedure would apply:

(a) In case the Company has Class A Preference Shares, Class B Preference Shares, Class C Preference Shares and Class D Preference Shares outstanding, article 18 (v) shall apply as set out therein with respect to the holders of the Preference Shares.

(b) In case the Company has redeemed or cancelled the Class D Preference Shares and the Company has only Class A Preference Shares, Class B Preference Shares and Class C Preference Shares outstanding, the right for the Preference Super-Preferred Dividend under article 18 (v) shall apply to the Class C Preference Shares (with the exception that only the Preference Preferred Dividend A, the Preference Preferred Dividend B and the Preference Preferred Dividend C shall reduce the relevant amount), the holders of which will thus be entitled to the Preference Preferred Dividend C and the Preference Super-Preferred Dividend, as revised.

(c) In case the Company has redeemed or cancelled the Class D Preference Shares and Class C Preference Shares and the Company has only Class A Preference Shares and Class B Preference Shares outstanding, the right for the Preference

Super-Preferred Dividend under article 18(v) shall apply to the Class B Preference Shares (with the exception that only the Preference Preferred Dividend A and the Preference Dividend B shall reduce the relevant amount), the holders of which will thus be entitled to the Preference Preferred Dividend B and the Preference Super-Preferred Dividend, as revised.

(d) In case the Company has redeemed or cancelled the Class D Preference Shares, Class C Preference Shares and Class B Preference Shares and the Company has only Class A Preference Shares outstanding, the right for the Preference Super-Preferred Dividend under article 18 (v) shall apply to the Class A Preference Shares (with the exception that only the Preference Preferred Dividend A shall reduce the relevant amount), the holders of which will thus be entitled to the Preference Preferred Dividend A and the Preference Super-Preferred Dividend, as revised.

### G. Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be Shareholders, and which are appointed by the general meeting of Shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders in accordance with the terms of Article 18 (ii), (iii) and (v).

### H. Audit- Supervision

**Art. 20.** In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of Shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of Shareholders.

The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

If the Shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

An independent auditor may only be removed by the general meeting of Shareholders with cause or with its approval.

### I. Miscellaneous

**Art. 21.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.”

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand euro (EUR 2,000).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-sept avril.

Par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

CCP II Acquisition Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.175 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 avril 2015.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'Associé Unique de BPA Acquisition Luxco S.à r.l. (ci-après la “Société”), une société à responsabilité limitée, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés



de Luxembourg sous le numéro B 186.599, constituée selon acte reçu par Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg en date du 4 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1719 en date du 3 juillet 2014.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de convertir l'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises par la Société, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune en un million deux-cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01-) chacune.

Les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes seront désormais dénommées les parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»).

*Deuxième résolution*

L'Associé unique décide de:

(i) créer des nouvelles classes de parts sociales dans le capital social de la Société comme suit:

1. Les parts de préférence (les «Parts de Préférence») qui seront divisées en quatre sous-classes différentes, à savoir les parts de préférence de classe A (les «Parts De Préférence Classe A»), les parts de préférence de classe B (les «Parts De Préférence Classe B»), les parts de préférence de classe C (les «Parts De Préférence Classe C») et les parts de préférence de classe D (les «Parts De Préférence Classe D»); et

2. Les Parts Sociales Ordinaires seront divisées en six sous-classes, à savoir les parts sociales ordinaires de classe A (les «Parts Sociales Ordinaires A»), les parts sociales ordinaires de classe B (les «Parts Sociales Ordinaires B»), les parts sociales ordinaires de classe C (les «Parts Sociales Ordinaires C»), les parts sociales ordinaires de classe D (les «Parts Sociales Ordinaires D»), les parts sociales ordinaires de classe E (les «Parts Sociales Ordinaires E») et les parts sociales ordinaires de classe F (les «Parts Sociales Ordinaires F»).

(ii) convertir les un million deux-cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales Ordinaires existantes en deux cent huit mille trois cent trente-quatre (208.334) Parts Sociales Ordinaires A, deux cent huit mille trois cent trente-quatre (208.334) Parts Sociales Ordinaires B, deux cent huit mille trois cent trente-quatre (208.334) Parts Sociales Ordinaires C, deux cent huit mille trois cent trente-quatre (208.334) Parts Sociales Ordinaires D, deux cent huit mille trois cent trente-quatre (208.334) Parts Sociales Ordinaires E et deux cent huit mille trois cent trente (208.330) Parts Sociales Ordinaires F.

Les conditions applicables aux Parts de Préférence et aux Parts Sociales Ordinaires sont énoncées plus précisément dans les statuts de la Société tels qu'amendés dans la cinquième résolution du présent acte qui comprend les statuts de la Société (les «Statuts») modifiés et mis à jour.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de soixante-cinq mille six cent vingt-cinq euros ((EUR 65,625) afin de l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par deux cent huit mille trois cent trente-quatre (208.334) Parts Sociales Ordinaires A, deux cent huit mille trois cent trente-quatre (208.334) Parts Sociales Ordinaires B, deux cent huit mille trois cent trente-quatre (208.334) Parts Sociales Ordinaires C, deux cent huit mille trois cent trente-quatre (208.334) Parts Sociales Ordinaires D, deux cent huit mille trois cent trente-quatre (208.334) Parts Sociales Ordinaires E et deux cent huit mille trois cent trente (208.330) Parts Sociales Ordinaires F, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, jusqu'à celui de soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq euros (EUR 78.125,-), par l'émission:

1. de six millions deux cent cinquante mille (6.250.000) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, divisées comme suit:

- a. un million quarante et un mille six cent soixante-six (1.041.666) Parts Sociales Ordinaires A;
- b. un million quarante et un mille six cent soixante-six (1.041.666) Parts Sociales Ordinaires B;
- c. un million quarante et un mille six cent soixante-six (1.041.666) Parts Sociales Ordinaires C;
- d. un million quarante et un mille six cent soixante-six (1.041.666) Parts Sociales Ordinaires D;
- e. un million quarante et un mille six cent soixante-six (1.041.666) Parts Sociales Ordinaires E; et
- f. un million quarante et un mille six cent soixante-dix (1.041.670) Parts Sociales Ordinaires F.

2. de trois cent douze mille cinq cents (312.500) Parts de Préférence d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, divisées comme suit:

- a. soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) Parts De Préférence Classe A;
- b. soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) Parts De Préférence Classe B;
- c. soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) Parts De Préférence Classe C; et
- d. soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) Parts De Préférence Classe D.

Les six millions cinq cent soixante-deux mille cinq cents (6.562.500) nouvelles parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- trois millions deux cent mille trois cent soixante-treize (3.200.373) Parts Sociales Ordinaires de différentes classes d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, divisées comme suit:

- a. cinq cent trente-trois mille trois cent quatre-vingt-quinze (533.395) Parts Sociales Ordinaires A;
- b. cinq cent trente-trois mille trois cent quatre-vingt-quinze (533.395) Parts Sociales Ordinaires B;
- c. cinq cent trente-trois mille trois cent quatre-vingt-quinze (533.395) Parts Sociales Ordinaires C;
- d. cinq cent trente-trois mille trois cent quatre-vingt-quinze (533.395) Parts Sociales Ordinaires D;
- e. cinq cent trente-trois mille trois cent quatre-vingt-quinze (533.395) Parts Sociales Ordinaires E; et
- f. cinq cent trente-trois mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (533.398) Parts Sociales Ordinaires F.

ont été souscrites par l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, et entièrement libérées en numéraire pour le prix de trente-deux mille trois euros et soixante-treize centimes (EUR 32.003,73);

- trois millions quarante-neuf mille six cent vingt-sept (3.049.627) Parts Sociales Ordinaires de différentes classes d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, divisées comme suit:

- a. cinq cent huit mille deux cent soixante et onze (508,271) Parts Sociales Ordinaires A;
- b. cinq cent huit mille deux cent soixante et onze (508,271) Parts Sociales Ordinaires B;
- c. cinq cent huit mille deux cent soixante et onze (508,271) Parts Sociales Ordinaires C;
- d. cinq cent huit mille deux cent soixante et onze (508,271) Parts Sociales Ordinaires D;
- e. cinq cent huit mille deux cent soixante et onze (508,271) Parts Sociales Ordinaires E; et
- f. cinq cent huit mille deux cent soixante-douze (508,272) Parts Sociales Ordinaires F,

ont été souscrites par CCP III Acquisition Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 195.329 («CCP III»),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 avril 2015, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement, et entièrement libérées en numéraire pour le prix de trente mille quatre cent quatre-vingt-seize euros et vingt-sept centimes (EUR 30.496,27,-);

- trois cent douze mille cinq cents (312.500) Parts de Préférence de différentes classes d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, divisées comme suit:

- a. soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) Parts De Préférence Classe A;
- b. soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) Parts De Préférence Classe B;
- c. soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) Parts De Préférence Classe C; et
- d. soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) Parts De Préférence Classe D.

ont été souscrites par Rapid Management L.P., une société de libre partenariat exemptée, immatriculée aux Iles Caïmans enregistrée auprès du Registrar of Limited Partnerships sous le numéro 81277, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans («Rapid Management»),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 avril 2015, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement, et entièrement libérées en numéraire pour le prix de trois mille cent vingt-cinq euros (EUR 3.125,-).

L'Associé Unique accepte les souscriptions des (i) Parts Sociales Ordinaires divisées en Parts Sociales Ordinaires A, Parts Sociales Ordinaires B, Parts Sociales Ordinaires C, Parts Sociales Ordinaires D, Parts Sociales Ordinaires E et Parts Sociales Ordinaires F et (ii) Parts de Préférence divisées en Parts De Préférence Classe A, Parts De Préférence Classe B, Parts De Préférence Classe C, et Parts De Préférence Classe D par respectivement lui-même, CCP III et Rapid Management, et les accepte comme nouveaux associés de la Société.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement payées par un apport en numéraire consistant en une somme de soixante-cinq mille six cent vingt-cinq euros (EUR 65.625,-) de telle manière que le montant de soixante-cinq mille six cent vingt-cinq euros (EUR 65.625,-) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné. La preuve de l'existence de la valeur de cet apport précité a été produite au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de soixante-cinq mille six cent vingt-cinq euros (EUR 65.625,-) est entièrement affecté au capital social.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le nom de la Société de «BPA Acquisition Luxco S.à r.l.» à «Rapid Acquisition Luxco S.à r.l.».

### Cinquième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de procéder à la refonte complète des Statuts, sans changement de l'objet social de la Société, afin de leur donner la teneur suivante:

#### A. Dénomination - Siège - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de "Rapid Acquisition Luxco S.à r.l." (ci-après dénommée la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant parties du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Elle peut être dissoute à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution de l'assemblée générale des associés, statuant aux conditions nécessaires à la modification des présents statuts.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance. La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

#### B. Définitions

**Art. 6. Définitions.** «Accord de Partenariat» désigne l'accord de partenariat daté du 5 mars 2015 de Rapid Management LP, conclu entre l'associé commandité, les Gérants Senvion et tout autre associé commanditaire ultérieur.

«Associé» ou «Associés» désigne le(s) porteur(s) de Parts Sociales qui peuvent être émises à tout moment par la Société.

«Capital de Préférence» désigne toutes les Parts de Préférence et tout autre titre de participation qui peut être émis et désigné en tant que tel par la Société à tout moment.

«Cessation» désigne le rachat ou le transfert d'une Participation des Associés d'un Gérant Senvion.

«Conseil» aura la signification énoncée à l'Article 11.

«Contrôle» désigne la possession, directe ou indirecte, de plus de 50% du capital social et des droits de vote d'une entité; le verbe «contrôler» doit être interprété dans ce sens.

«Date de Cessation» désigne la date à laquelle une Cessation devient effective.

«Distributions» aura la signification énoncée à l'Article 18 (ii).

«Distributions Globales Sponsor» désigne à tout moment, en ce qui concerne l'Investisseur Sponsor, le montant total des Distributions que l'Investisseur Sponsor aurait reçu en ce qui concerne les Parts Sociales Ordinaires et tout PEC détenu par l'Investisseur Sponsor.

«Dividende Sponsor Super Préférentiel» aura la signification énoncée à l'Article 18 (iii).

«Dividende Super Préférentiel de Préférence» aura la signification énoncée à l'Article 18 (v).

«Exercice financier» désigne tout exercice financier de la Société tel que défini à l'Article 16.

«Gérant» aura la signification énoncée à l'Article 11.

«Gérants Senvion» désigne tous les membres du management de Groupe Senvion qui détiennent une Participation des Associés dans Rapid Management LP.

«Gérant Senvion en Cessation» désigne un Gérant Senvion dont les Participations des Associés sont rachetées ou transférées.

«Groupe» désigne à tout moment la Société ainsi que n'importe quelle autre société contrôlée par la Société.

«Groupe Senvion» désigne Senvion SE, une Société Européenne (Societas Europea) constituée et existant selon le droit allemand, enregistrée auprès du Tribunal Local de Hamburg (Amtsgericht) sous le numéro HRB 118644, ayant son siège social au 22297 Hamburg, Uberseering 10, Allemagne, et ses filiales directes ou indirectes.

«Investissement Sponsor» désigne l'investissement total réalisé par l'Investisseur Sponsor dans les Titres Sponsor, ainsi qu'au compte de primes d'émission de la Société.

«Investisseur Sponsor» désigne (a) CCP II Acquisition Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon le droit luxembourgeois, ayant un capital social de 12.500,- euros, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 160.175, ayant son siège social au 25C Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (b) CCP III Acquisition Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon le droit luxembourgeois, ayant un capital social de 12.500,- euros, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 195.329, ayant son siège social au 25C Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et (c) ainsi que toute autre personne ou entité qui pourrait devenir un détenteur de Titres Sponsor.

«Montant Disponible» désigne le montant total du bénéfice net de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmenté de (i) toute réserve librement distribuable (y compris les primes d'émission) et (ii) selon le cas, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la classe de Parts Sociales devant être annulée mais réduite par (i) toute perte (y compris les bénéfices reportés), (ii) tout montant devant être imputé aux réserves indisponibles conformément aux exigences légales ou des présents Statuts, et (iii) tout dividende non versé dans la mesure où celui-ci n'a pas déjà réduit le BN (tel que défini ci-dessous), chaque fois tel qu'indiqué dans les comptes intermédiaires concernés (tel que défini ci-dessous, et sans, pour dissiper tout doute, de double comptabilisation) tel que:

$$MD = (BN + D + RC) - (P + RL + DV)$$

Où:

MD = Montant Disponible;

BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés);

D = toute réserve librement distribuable (y compris les primes d'émission);

RC = le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale relatif à la classe de Parts Sociales devant être annulée;

P = les pertes (y compris les bénéfices reportés);

RL = tout montant devant être imputé aux réserves indisponibles conformément aux exigences légales ou des présents Statuts; et

DV = tout dividende non versé dans la mesure où celui-ci n'a pas déjà réduit le BN.

Afin de dissiper tout doute, tout Montant Total d'Annulation ou Prix de Rachat, selon le cas, dû ou payé par la Société à un Associé dans le cadre d'un rachat de parts sociales est pris en compte dans la détermination des bénéfices nets (BN) et par conséquent, a pour effet de réduire indirectement le Montant Disponible.

«Montant Total d'Annulation» a le sens défini à l'Article 7.8.

«Participations B Communes» a la signification qui lui est attribué dans l'Accord de Partenariat.

«Participations des Associés» désigne les Participations B Communes détenues par les Gérants Senvion et/ou par tout autre associé pour le compte des (futurs) Gérants Senvion (chacune désignée comme une «Participation des Associés»).

«Parts de Préférence» désigne les Parts de Préférence Classe A, les Parts de Préférence Classe B, les Parts de Préférence Classe C, et les Parts de Préférence Classe D désignés collectivement comme telles et une «Part de Préférence» désigne l'une d'entre elles.

«Parts de Préférence Classe A» désigne les parts de préférence de classe A de la Société, qui peuvent être émises à tout moment par la Société.

«Parts de Préférence Classe B» désigne les parts de préférence de classe B de la Société, qui peuvent être émises à tout moment par la Société.

«Parts de Préférence Classe C» désigne les parts de préférence de classe C de la Société, qui peuvent être émises à tout moment par la Société.

«Parts de Préférence Classe D» désigne les parts de préférence de classe D de la Société, qui peuvent être émises à tout moment par la Société.

«Parts Sociales» désigne toutes les Parts Sociales Ordinaires et les Parts de Préférence de toute classe dûment autorisées et émises par la Société à tout moment.

«Parts Sociales Ordinaires» désigne les Parts Sociales Ordinaires A, les Parts Sociales Ordinaires B, les Parts Sociales Ordinaires C, les Parts Sociales Ordinaires D, les Parts Sociales Ordinaires E, et les Parts Sociales Ordinaires F désignées collectivement comme telles et une «Part Sociale Ordinaire» désigne l'une d'entre elles.

«Parts Sociales Ordinaires A» désigne les parts sociales ordinaires A qui peuvent être émises à tout moment par la Société.

«Parts Sociales Ordinaires B» désigne les parts sociales ordinaires B qui peuvent être émises à tout moment par la Société.

«Parts Sociales Ordinaires C» désigne les parts sociales ordinaires C qui peuvent être émises à tout moment par la Société.

«Parts Sociales Ordinaires D» désigne les parts sociales ordinaires D qui peuvent être émises à tout moment par la Société.

«Parts Sociales Ordinaires E» désigne les parts sociales ordinaires E qui peuvent être émises à tout moment par la Société.

«Parts Sociales Ordinaires F» désigne les parts sociales ordinaires F qui peuvent être émises à tout moment par la Société.

«PECs» désigne tous les certificats privilégiés de série 1 portants intérêts ainsi que tous les certificats privilégiés de série 2 ne portants pas d'intérêts qui peuvent être émis à tout moment par la Société et, le cas échéant, toute autre série supplémentaire de certificats privilégiés portants intérêts dûment autorisée et qui peuvent être émises à tout moment par la Société.

«Personne» désigne toute personne physique ou morale, en particulier toute entité légale, société, association, partenariat, trust, joint-venture, organisation non constituée en société ou une entité gouvernementale.

«Porteur de Titres» désigne tout porteur de Titres.

«Portion de Parts de Préférence» désigne la part en proportion de la valeur nominale des Parts de Préférence proportionnellement à la valeur nominale de toutes les Parts Sociales.

«Président» désigne le président du Conseil.

«Prix de Rachat» aura la signification énoncée à l'Article 7.10.

«Produit Net Total» désigne le produit net total reçu par la Société en ce qui concerne ses participations dans la Topco de droit allemand (y compris le rendement de son prêt d'Actionnaire) diminué des coûts, frais et impôts de la Société.

«Prix de Souscription» désigne un montant égal au Prix d'achat ou au prix de souscription augmenté de tous paiements complémentaires faits éventuellement par les détenteurs de Parts de Préférence pour la souscription ou l'acquisition de Parts de Préférence.

«Rapid Management LP» désigne un exempted limited partnership, constitué et existant selon les lois des Iles Caïmans, enregistré auprès du Registrar of Limited Partnerships sous le numéro 81277, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, constitué dans le but d'un coinvestissement (indirect) des Gérants Senvion dans le Groupe Senvion.

«Sortie» désigne (i) la cession directe ou indirecte par les actionnaires dans la Société ou à niveau plus faible d'au moins 90% des actions détenues dans Senvion SE ou la cession d'au moins 90% des actifs de Senvion SE.

«Statuts» signifie les présents statuts, qui peuvent être modifiés à tout moment.

«Titres» désigne tout titre dûment autorisé de la Société, y compris, mais ne se limitant pas à, tout PEC, toute Part Sociale Ordinaire, et toute Part de Préférence émis par la Société.

«Titres Sponsor» désigne (a) tous les Titres émis par la Société à un Investisseur Sponsor, (ii) tout autre titre de participation de la Société détenu par un Investisseur Sponsor, et (iii) tout autre Titre émis ou pouvant être émis directement ou indirectement (y compris indirectement à travers Rapid Management L.P.) en ce qui concerne les Titres visés aux clauses (i) ou (ii) ci-dessus au moyen d'un dividende ou d'un fractionnement, ou en rapport avec une combinaison de Titres, une recapitalisation, une fusion, une consolidation, ou toute autre réorganisation y compris une recapitalisation ou un échange, nonobstant tout transfert ou cession ultérieur à d'autres détenteurs. De tels titres continueront d'être des Titres Sponsor entre les mains de tout détenteur autre qu'un Investisseur Sponsor (exception faite de la Société, de l'Investisseur Sponsor et de tout cessionnaire lors d'une Vente Publique).

«Topco Allemande» désigne RapidTopCo GmbH, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon le droit allemand, enregistrée auprès du Tribunal Local de Munich (Amtsgericht) sous le numéro HRB 215540.

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» aura la signification énoncée à l'Article 7.7.

### C. Capital - Parts sociales

**Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq euros (EUR 78.125,-) représenté par:

Sept millions cinq cent mille douze (7.500.012) Parts Sociales Ordinaires de différentes classes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01-) chacune et réparties comme suit:

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales Ordinaires A;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales Ordinaires B;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales Ordinaires C;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.00) Parts Sociales Ordinaires D;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.00) Parts Sociales Ordinaires E; et
- un million deux cent cinquante mille (1.250.00) Parts Sociales Ordinaires F.

Trois cent douze mille cinq cents (312.500) Parts de Préférence de différentes classes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01-) chacune et réparties comme suit:

- soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) Parts de Préférence Classe A;
- soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) Parts de Préférence Classe B;
- soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) Parts de Préférence Classe C; et
- soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) Parts de Préférence Classe D.

Tout montant payé par les Associés comme contribution à la Société, en plus du capital social, sera considéré comme prime d'émission et prime similaire ou comme réserves tel que prévu aux sections 11 et 13 du plan comptable standard. À condition que les fonds disponibles soient suffisants, ces réserves peuvent être distribuées aux Associés par décision du Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, du conseil de gérance, et/ou par une décision de l'assemblée générale des associés.

Chaque titulaire de Parts Sociales Ordinaires, détient, à tout moment le même pourcentage de Parts Sociales Ordinaires A, de Parts Sociales Ordinaires B, de Parts Sociales Ordinaires C, de Parts Sociales Ordinaires D, de Parts Sociales Ordinaires E et de Parts Sociales Ordinaires F dans la mesure où de telles classes de Parts Sociales Ordinaires sont encore émises.

Chaque titulaire de Parts de Préférence, détient, à tout moment le même pourcentage de Parts De Préférence Classe A, de Parts De Préférence Classe B, de Parts De Préférence Classe C, et de Parts De Préférence Classe D, dans la mesure où de telles classes de Parts de Préférence sont encore émises.

Les Parts Sociales d'une classe spécifique ne seront pas convertibles en une autre classe.

#### 7.1 Les Parts Sociales Ordinaires

##### 7.1.1. Les Parts Sociales Ordinaires A

(a) Toutes les Parts Sociales Ordinaires A seront identiques dans tous les aspects. Toutes les Parts Sociales Ordinaires A doivent partager équitablement le paiement des dividendes et d'une manière générale toute distribution d'actifs autres que des dividendes, qui sont alloués à ces Parts Sociales Ordinaires A. Toutes les Parts Sociales Ordinaires A achetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, de manière à ce que le nombre de Parts Sociales Ordinaires A émises soit réduit.

(b) Chaque Part Sociale Ordinaire A produira des dividendes préférentiels attribués à la classe de Parts Sociales Ordinaires conformément à l'Article 18 (iii) (a) divisé par le nombre total de Parts Sociales Ordinaires de cette même classe.

(c) Chaque Part Sociale Ordinaire A donne droit à son titulaire de voter sur toutes les matières à propos desquelles les Associés ont le droit de vote.

##### 7.1.2. Les Parts Sociales Ordinaires B

(a) Toutes les Parts Sociales Ordinaires B seront identiques dans tous les aspects. Toutes les Parts Sociales Ordinaires B doivent partager équitablement le paiement des dividendes et d'une manière générale toute distribution d'actifs autres que des dividendes, qui sont alloués à ces Parts Sociales Ordinaires B. Toutes les Parts Sociales Ordinaires B achetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, de manière à ce que le nombre de Parts Sociales Ordinaires B émises soit réduit.

(b) Chaque Part Sociale Ordinaire B produira des dividendes préférentiels attribués à la classe de Parts Sociales Ordinaires conformément à l'Article 18 (iii) (b) divisé par le nombre total de Parts Sociales Ordinaires de cette même classe.

(c) Chaque Part Sociale Ordinaire B donne droit à son titulaire de voter sur toutes les matières à propos desquelles les Associés ont le droit de vote.

##### 7.1.3. Les Parts Sociales Ordinaires C

(a) Toutes les Parts Sociales Ordinaires C seront identiques dans tous les aspects. Toutes les Parts Sociales Ordinaires C doivent partager équitablement le paiement des dividendes et d'une manière générale toute distribution d'actifs autres que des dividendes, qui sont alloués à ces Parts Sociales Ordinaires C. Toutes les Parts Sociales Ordinaires C achetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, de manière à ce que le nombre de Parts Sociales Ordinaires C émises soit réduit.

(b) Chaque Part Sociale Ordinaire C produira des dividendes préférentiels attribués à la classe de Parts Sociales Ordinaires conformément à l'Article 18 (iii) (c) divisé par le nombre total de Parts Sociales Ordinaires de cette même classe.

(c) Chaque Part Sociale Ordinaire C donne droit à son titulaire de voter sur toutes les matières à propos desquelles les Associés ont le droit de vote.

##### 7.1.4. Les Parts Sociales Ordinaires D

(a) Toutes les Parts Sociales Ordinaires D seront identiques dans tous les aspects. Toutes les Parts Sociales Ordinaires D doivent partager équitablement le paiement des dividendes et d'une manière générale toute distribution d'actifs autres que des dividendes, qui sont alloués à ces Parts Sociales Ordinaires D. Toutes les Parts Sociales Ordinaires D achetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, de manière à ce que le nombre de Parts Sociales Ordinaires D émises soit réduit.

(b) Chaque Part Sociale Ordinaire D produira des dividendes préférentiels attribués à la classe de Parts Sociales Ordinaires conformément à l'Article 18 (iii) (d) divisé par le nombre total de Parts Sociales Ordinaires de cette même classe.

(c) Chaque Part Sociale Ordinaire D donne droit à son titulaire de voter sur toutes les matières à propos desquelles les Associés ont le droit de vote.

##### 7.1.5. Les Parts Sociales Ordinaires E

(a) Toutes les Parts Sociales Ordinaires E seront identiques dans tous les aspects. Toutes les Parts Sociales Ordinaires E doivent partager équitablement le paiement des dividendes et d'une manière générale toute distribution d'actifs autres que des dividendes, qui sont alloués à ces Parts Sociales Ordinaires E. Toutes les Parts Sociales Ordinaires E achetées ou

autrement acquises par la Société seront annulées, de manière à ce que le nombre de Parts Sociales Ordinaires E émises soit réduit.

(b) Chaque Part Sociale Ordinaire E produira des dividendes préférentiels attribués à la classe de Parts Sociales Ordinaires conformément à l'Article 18 (iii) (e) divisé par le nombre total de Parts Sociales Ordinaires de cette même classe.

(c) Chaque Part Sociale Ordinaire E donne droit à son titulaire de voter sur toutes les matières à propos desquelles les Associés ont le droit de vote.

#### 7.1.6. Les Parts Sociales Ordinaires F

(a) Toutes les Parts Sociales Ordinaires F seront identiques dans tous les aspects. Toutes les Parts Sociales Ordinaires F doivent partager équitablement le paiement des dividendes et d'une manière générale toute distribution d'actifs autres que des dividendes, qui sont alloués à ces Parts Sociales Ordinaires F. Toutes les Parts Sociales Ordinaires F achetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, de manière à ce que le nombre de Parts Sociales Ordinaires F émises soit réduit.

(b) Chaque Part Sociale Ordinaire F produira des dividendes préférentiels attribués à la classe de Parts Sociales Ordinaires conformément à l'Article 18 (iii) (f) divisé par le nombre total de Parts Sociales Ordinaires de cette même classe.

(c) Chaque Part Sociale Ordinaire F donne droit à son titulaire de voter sur toutes les matières à propos desquelles les Associés ont le droit de vote.

### 7.2 Les Parts de Préférence

#### 7.2.1 Les Parts de Préférence Classe A

(a) Toutes les Parts de Préférence Classe A seront identiques dans tous les aspects. Toutes les Parts de Préférence Classe A doivent partager équitablement le paiement des dividendes et d'une manière générale toute distribution d'actifs autres que des dividendes, qui sont alloués à ces Parts de Préférence Classe A. Toutes les Parts de Préférence Classe A achetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, de manière à ce que le nombre de Parts de Préférence Classe A émises soit réduit.

(b) Chaque Part de Préférence Classe A produira des dividendes préférentiels attribués à la classe de Parts de Préférence Classe A conformément à l'Article 18 (v) (a) divisé par le nombre total de Parts de Préférence Classe A de cette même classe.

(c) Chaque Part de Préférence Classe A donne droit à son titulaire de voter sur toutes les matières à propos desquelles les Associés ont le droit de vote.

#### 7.2.2 Les Parts de Préférence Classe B

(a) Toutes les Parts de Préférence Classe B seront identiques dans tous les aspects. Toutes les Parts de Préférence Classe B doivent partager équitablement le paiement des dividendes et d'une manière générale toute distribution d'actifs autres que des dividendes, qui sont alloués à ces Parts de Préférence Classe B. Toutes les Parts de Préférence Classe B achetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, de manière à ce que le nombre de Parts de Préférence Classe B émises soit réduit.

(b) Chaque Part de Préférence Classe B produira des dividendes préférentiels attribués à la classe de Parts de Préférence Classe B conformément à l'Article 18 (v) (b) divisé par le nombre total de Parts de Préférence Classe B de cette même classe.

(c) Chaque Part de Préférence Classe B donne droit à son titulaire de voter sur toutes les matières à propos desquelles les Associés ont le droit de vote.

#### 7.2.3 Les Parts de Préférence Classe C

(a) Toutes les Parts de Préférence Classe C seront identiques dans tous les aspects. Toutes les Parts de Préférence Classe C doivent partager équitablement le paiement des dividendes et d'une manière générale toute distribution d'actifs autres que des dividendes, qui sont alloués à ces Parts de Préférence Classe C. Toutes les Parts de Préférence Classe C achetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, de manière à ce que le nombre de Parts de Préférence Classe C émises soit réduit.

(b) Chaque Part de Préférence Classe C produira des dividendes préférentiels attribués à la classe de Parts de Préférence Classe C conformément à l'Article 18 (v) (c) divisé par le nombre total de Parts de Préférence Classe C de cette même classe.

(c) Chaque Part de Préférence Classe C donne droit à son titulaire de voter sur toutes les matières à propos desquelles les Associés ont le droit de vote.

#### 7.2.4 Les Parts de Préférence Classe D

(a) Toutes les Parts de Préférence Classe D seront identiques dans tous les aspects. Toutes les Parts de Préférence Classe D doivent partager équitablement le paiement des dividendes et d'une manière générale toute distribution d'actifs autres que des dividendes, qui sont alloués à ces Parts de Préférence Classe D. Toutes les Parts de Préférence Classe D achetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, de manière à ce que le nombre de Parts de Préférence Classe D émises soit réduit.

(b) Chaque Part de Préférence Classe D produira des dividendes préférentiels attribués à la classe de Parts de Préférence Classe D conformément à l'Article 18 (v) (d) divisé par le nombre total de Parts de Préférence Classe D de cette même classe.

(c) Chaque Part de Préférence Classe D donne droit à son titulaire de voter sur toutes les matières à propos desquelles les Associés ont le droit de vote.

7.3 Les Parts Sociales sont nominatives et ne peuvent être converties en titres au porteur.

7.4 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

7.5 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales, notamment par l'annulation d'une ou plusieurs classes entière(s) de Parts Sociales à travers le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales, ces annulations et rachats de Parts Sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les Parts Sociales Ordinaires F, ensuite les Parts Sociales Ordinaires E, et en commençant par les Parts de Préférence Classe D, ensuite les Parts de Préférence Classe C etc.).

7.6 Dans l'hypothèse d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu aux Articles 7.5 et 18 (iv) et (vi)), cette classe de Parts Sociales donne droit à leurs titulaires, en proportion du nombre de parts détenues dans cette classe, au Montant Total d'Annulation (conformément à l'Article 18) et les détenteurs des Parts Sociales de la classe rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale, pour chaque Part Sociale de la classe concernée détenue par eux et annulée.

En plus du capital social émis, il peut être mis en place un compte de primes d'émission sur lequel toute prime d'émission payée sur toute Part Sociale de la Société, en plus de sa valeur nominale, sera transférée. Le montant du compte de primes d'émission pourra être utilisé afin de permettre le paiement de toute Part Sociale que la Société pourrait racheter de son (ses) Actionnaire(s), afin de compenser les pertes nettes réalisées, d'effectuer des distributions à(aux) son(ses) Actionnaire(s) sous la forme de dividendes ou d'allouer des fonds à la réserve légale.

7.7 La «Valeur d'Annulation par Part Sociale» est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la classe de Parts Sociales qui rachetée et annulée.

7.8 Le «Montant Total d'Annulation» correspond au montant déterminé par le Conseil de Gérance de la Société conformément à l'Article 18. Le Montant Total d'Annulation pour chaque classe de Parts Sociales sera le montant total du Montant Disponible alloué à la classe de Parts Sociales concernée, à moins que le Conseil de Gérance en ait décidé autrement, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au montant du Montant Disponible alloué à la classe de Parts Sociales concernée. Le Conseil de Gérance peut choisir d'inclure ou d'exclure dans son calcul du Montant Total Disponible la prime d'émission librement distribuable, soit en partie ou en intégralité.

7.9 Sauf si le contraire est expressément prévu dans les présents statuts, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société lors du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la classe concernée.

#### 7.10 Cessation

En cas de cessation, la Société a le droit de racheter la part des Parts de Préférence (notamment par le rachat d'une ou plusieurs classes entière(s) de Parts de Préférence) détenue par Rapid Management LP laquelle devra être égale à la quote-part de la Participation des Associés du Gérant Senvion en Cessation et proportionnelle à toutes les Participations des Associés. Par conséquent, le «Prix de Rachat» sera calculé de la manière suivante:

(a) Si la Participation des Associés du Gérant Senvion en Cessation est détenue par celui-ci durant une période qui n'excède pas trois (3) ans, le Prix de Rachat sera égal à un prix inférieur (i) à la partie du Prix de Souscription des Parts de Préférence à racheter et (ii) à la juste valeur du marché de celle-ci sur la base du dernier bilan précédant la Date de Cessation;

(b) Si la Participation des Associés du Gérant Senvion en Cessation est détenue par celui-ci durant une période supérieure à trois (3) ans, le Prix de Rachat sera d'un montant égal à la juste valeur du marché des Parts de Préférence rachetées sur la base du dernier bilan précédant la Date de Cessation.

La juste valeur de marché des Parts de Préférence aux fins de déterminer le Prix de Rachat sera déterminée par le Conseil de Gérance de la Société qui prendra en compte de manière discrétionnaire les droits de participation aux bénéfices/dividendes attachés au Parts de Préférence. Dans le cas où la juste valeur du marché des Parts de Préférence serait contestée par un Associé, un auditeur indépendant serait désigné par le Conseil de Gérance de la Société, de façon discrétionnaire, afin de déterminer la valeur mentionnée ci-dessus.

Indépendamment des dispositions de l'Article 7.9, le Prix de Rachat en application de l'Article 7.10 deviendra exigible au plus tôt dans les (i) trois (3) ans après le rachat ou le transfert de la Participation des Associés du Gérant Senvion en Cessation ou (ii) dans les deux (2) semaines après que la Société ait reçu les produits d'une Sortie.

**Art. 8.** Le capital social peut être modifié à tout moment par l'approbation d'une majorité d'Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

**Art. 9.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Les copropriétaires doivent désigner un représentant unique qui les représentera envers la Société.



**Art. 10.** Les Parts Sociales de la Société sont librement cessibles entre Associés. Entre vifs, elles ne peuvent être transférées qu'à de nouveaux Associés sous réserve de l'approbation de ce transfert par les autres Associés en assemblée générale, à la majorité des trois quarts du capital social.

Toute cession de parts Sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

En cas de décès, les Parts Sociales de l'Associé décédé ne peuvent être transférées à de nouveaux Associés que sous réserve de l'approbation de ce transfert par les autres Associés en assemblée générale, à la majorité des trois quarts du capital social. Une telle approbation n'est cependant pas requise lorsque les parts sont transmises aux parents, descendants ou au conjoint survivant.

#### D. Gérance

**Art. 11.** La Société est administrée par un gérant unique ou par un conseil de gérance composé d'au moins quatre (4) gérants composé d'au moins deux (2) gérants de classe A et deux (2) gérants de classe B (chacun un «Gérant») qui n'ont pas besoin d'être Associés (le gérant unique et le conseil de gérance sont collectivement dénommés le «Conseil» et toute référence au «Conseil» dans les présents Statuts désignera soit le gérant unique, soit le conseil de gérance, selon le cas). La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique ou dans le cas d'un Conseil, par la signature conjointe d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Le Conseil peut créer, à tout moment, un ou plusieurs comités composés de membres du Conseil et/ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des rôles conformément à ce qui serait prévu dans tout contrat d'investissement pouvant être conclu ponctuellement par les Associés.

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés qui fixe la durée de leur mandat.

Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, sans que soit exigée l'existence d'une raison légitime.

Le Conseil peut conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou acte sous seing privé.

Une convocation par écrit à toute réunion du Conseil doit être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la réunion sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans la convocation communiquée. Le Conseil doit se réunir sur convocation du Président ou tout membre du Conseil, au lieu indiqué dans la convocation. Cette convocation peut être omise en cas d'accord de chaque membre par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil qui se tiendra à un moment et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Le procès-verbal de chaque réunion du Conseil doit être rédigé en anglais et être pris par la personne compétente telle que déterminée conformément aux dispositions des présents Statuts et sera transmis à chaque Gérant, ainsi que les documents requis par le Conseil de Gérance, lesquels devront être transmis avant la réunion suivante.

Le quorum pour les réunions du Conseil est la majorité de tous les Gérants nommés à tout moment qui sont présents ou représentés durant la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés lors de ladite réunion.

Tout Gérant peut donner par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie, à un autre Gérant, le pouvoir de se représenter en tant que Gérant à toute réunion du conseil de gérance ou le cas échéant par le biais d'une procuration à un autre Gérant.

Tout membre peut participer à toute réunion du Conseil par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre mutuellement sans discontinuité. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

Dans le cas d'une égalité des voix, celle du président est prépondérante. Tout Gérant a le droit de porter les questions importantes relatives à la gestion du Groupe à l'attention du Conseil, afin qu'elles soient examinées lors des réunions du Conseil.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux Gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres.

Le Conseil peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant preuve de la résolution.

**Art. 12.** Le(s) Gérant(s) ne contracte(nt), en raison de sa / leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ce sont uniquement des agents autorisés et sont donc principalement et seuls responsables de l'exécution de leur mandat.

#### E. Décisions des associés

**Art. 13.** L'assemblée générale de la Société est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et les présents Statuts.

Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

Dans le cas où et tant que la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire à l'assemblée générale des Associés peuvent être valablement prises au moyen de résolutions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque Associé doit recevoir le texte de ces résolutions ou décisions devant être prises, expressément formulées et devra exprimer son vote par écrit.

Dans le cas d'un Associé Unique, cet Associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents Statuts. Dans ces cas, toute référence à l'«assemblée générale des Associés» devra être entendue comme une référence à l'Associé Unique, selon le contexte et le cas échéant, l'ensemble des pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés seront exercés par l'Associé Unique.

Les réunions des assemblées générales des Associés peuvent être tenues en tout lieu et heure spécifiés dans les convocations relatives à ces assemblées. Si tous les Associés sont présents ou représentés, et ont renoncé aux formalités de convocation, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable ou publication.

Chaque associé a droit à autant de voix que de parts sociales qu'il possède ou représente. Sauf disposition contraire prévue dans les présents Statuts ou par la Loi, les décisions collectives des Associés de la Société sont valablement prises pour autant qu'elles soient adoptées par les Associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 14.** Le changement de la nationalité de la Société ne peut être effectué que par décision unanime des Associés.

**Art. 15.** La modification des Statuts requiert l'approbation (i) de la majorité des Associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

#### F. Exercice social - Comptes annuels - Distribution of profits

**Art. 16.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

**Art. 17.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et les Gérants, ensemble avec le comité d'audit, dressent un inventaire comportant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** (i) Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net annuel de la Société.

Sur le bénéfice net de la Société, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour les allouer à la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Les montants contribués par un Associé à la Société peuvent aussi être alloués à la réserve légale, si l'Associé contributeur accepte cette allocation. En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société peut être réduite proportionnellement, de telle façon à ce qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

(ii) S'il arrive qu'une année la Société décide d'effectuer des distributions du Montant Disponible et/ou des paiements d'intérêts ou un remboursement de valeur nominale sous les PECs (collectivement les «Distributions»), le montant alloué à cet effet sera distribué selon l'ordre de priorité ci-dessous:

(a) Premièrement, l'Investisseur Sponsor recevra toutes les Distributions faites par la Société sur les Titres Sponsor jusqu'à ce que les Distributions Sponsor Totales soient égales à l'Investissement Sponsor (la «Tranche de Distribution I») et pour autant que ces Distributions soient effectuées sur des Parts Sociales Ordinaires, elles seront allouées selon les dispositions de la section (iii) ci-dessous (le «Montant de Dividende Sponsor 1»).

(b) Deuxièmement, si et dans la mesure où les Distributions Totales dépassent l'Investissement Sponsor, l'ordre de priorité sera le suivant:

A. Si les Bénéfices Nets Totaux sont deux (2) fois inférieurs à l'Investissement Sponsor, toutes les Distributions faites par la Société à cet égard seront exclusivement allouées à l'Investisseur Sponsor sur ses Titres Sponsor et pour autant que ces Distributions soient effectuées sur des Parts Sociales Ordinaires, elles seront allouées selon les dispositions de la section (iii) ci-dessous (le «Montant de Dividende Sponsor 2»).

B. Si les Bénéfices Nets Totaux sont égaux ou supérieurs à deux (2) fois l'Investissement Sponsor, mais inférieurs à deux point cinq (2.5) fois l'Investissement Sponsor, un montant égal à un pourcentage égal à cinquante pourcent (50%) de la Portion des Parts de Préférence du solde entre les Distributions et la Tranche de Distribution I sera divisé entre les détenteurs de Parts de Préférence et leur sera alloué selon les dispositions de la section (v) ci-dessous (le «Montant de Dividende de Préférence 1») et (iii) le reste du solde précité sera alloué aux détenteurs de Titres Sponsor selon les dispositions de la section (iii) ci-dessous (le «Montant de Dividende Sponsor 3»).

C. Si les Bénéfices Nets Totaux sont supérieurs à deux point cinq (2.5) fois l'Investissement Sponsor, un montant égal à un pourcentage égal à cent pourcent (100%) de la Portion des Parts de Préférence du solde entre les Distributions et la Tranche de Distribution I sera divisé entre les détenteurs de Parts de Préférence et leur sera alloué selon les dispositions de la section (v) ci-dessous (le «Montant de Dividende de Préférence 2») et (iii) le reste du solde précité sera alloué aux détenteurs de Titres Sponsor selon les dispositions de la section (iii) ci-dessous (le «Montant de Dividende Sponsor 4»).

Tout paiement effectué à un Investisseur Sponsor sera d'abord fait en tant que paiement des intérêts sous les PECs, ensuite comme un remboursement de la valeur nominale des PECs, puis seulement comme des distributions sous les Parts Sociales détenues par les Investisseurs Sponsor. Le mécanisme de distribution tel que défini sous l'Article 18 (ii) (b) B et

l'Article 18 (ii) (b) C doit être respecté pour toute distribution relative à ces Titres une fois que le Bénéfice Net Total est égal ou supérieur à deux (2) fois l'Investissement Sponsor.

(iii) Le Montant de Dividende Sponsor 1, le Montant de Dividende Sponsor 2, le Montant de Dividende Sponsor 3, et le Montant de Dividende Sponsor 4 seront distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires de la manière suivante:

(a) Premièrement, un montant égal à 0,10% de la valeur nominale totale des Parts Sociales Ordinaires A émises sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires A en proportion des Parts Sociales De Catégorie A qu'ils détiennent (le «Dividende Préférentiel Sponsor A»);

(b) Deuxièmement, un montant égal à 0,15% de la valeur nominale totale des Parts Sociales Ordinaires B émises sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires B en proportion des Parts Sociales De Catégorie B qu'ils détiennent (le «Dividende Préférentiel Sponsor B»);

(c) Troisièmement, un montant égal à 0,20% de la valeur nominale totale des Parts Sociales Ordinaires C émises sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires C en proportion des Parts Sociales De Catégorie C qu'ils détiennent (le «Dividende Préférentiel Sponsor C»);

(d) Quatrièmement, un montant égal à 0,25% de la valeur nominale totale des Parts Sociales Ordinaires D émises sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires D en proportion des Parts Sociales De Catégorie D qu'ils détiennent (le «Dividende Préférentiel Sponsor D»);

(e) Cinquièmement, un montant égal à 0,30% de la valeur nominale totale des Parts Sociales Ordinaires E émises sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires E en proportion des Parts Sociales De Catégorie E qu'ils détiennent (le «Dividende Préférentiel Sponsor E»);

(f) Finalement, sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires F (i) un montant égal à 0,35% de la valeur nominale totale des Parts Sociales Ordinaires F émises en proportion des Parts Sociales De Catégorie F qu'ils détiennent (le «Dividende Préférentiel Sponsor F») et (ii) un montant égal au Montant de Dividende Sponsor 1, au Montant de Dividende Sponsor 2, au Montant de Dividende Sponsor 3, et au Montant de Dividende Sponsor 4, selon le cas, et le cas échéant moins la somme du Dividende Préférentiel Sponsor A, du Dividende Préférentiel Sponsor B, du Dividende Préférentiel Sponsor C, du Dividende Préférentiel Sponsor D, du Dividende Préférentiel Sponsor E, et du Dividende Préférentiel Sponsor F (le «Dividende Super-Préférentiel Sponsor»).

(iv) Tout rachat ou annulation d'une ou plusieurs classes entières de Parts Sociales Ordinaires de la Société sera effectué en ordre alphabétique inverse, auquel cas la procédure suivante s'appliquera comme suit:

(a) Si la Société a des Parts Sociales Ordinaires A, des Parts Sociales Ordinaires B, des Parts Sociales Ordinaires C, des Parts Sociales Ordinaires D, des Parts Sociales Ordinaires E et des Parts Sociales Ordinaires F en circulation, l'Article 18 (iii) s'appliquera comme prévu dans les présents statuts aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

(b) Si la Société a racheté ou annulé les Parts Sociales Ordinaires F et il ne lui reste que les Parts Sociales Ordinaires A, les Parts Sociales Ordinaires B, les Parts Sociales Ordinaires C, les Parts Sociales Ordinaires D, et les Parts Sociales Ordinaires E en circulation, le droit au Dividende Super-Préférentiel Sponsor sous l'Article 18 (iii) s'appliquera aux Parts Sociales Ordinaires E (à l'exception que seule le Dividende Préférentiel Sponsor A, le Dividende Préférentiel Sponsor B, le Dividende Préférentiel Sponsor C, le Dividende Préférentiel Sponsor D, et le Dividende Préférentiel Sponsor E réduiront le montant applicable), les détenteurs de cette classe auront désormais le droit au Dividende Préférentiel Sponsor E ainsi qu'au Dividende Super-Préférentiel Sponsor, ainsi modifiée.

(c) Si la Société a racheté ou annulé les Parts Sociales Ordinaires F ainsi que les parts Sociales Ordinaires E et il ne lui reste que les Parts Sociales Ordinaires A, les Parts Sociales Ordinaires B, les Parts Sociales Ordinaires C, et les Parts Sociales Ordinaires D en circulation, le droit au Dividende Super-Préférentiel Sponsor sous l'Article 18 (iii) s'appliquera aux Parts Sociales Ordinaires D (à l'exception que seuls le Dividende Préférentiel Sponsor A, le Dividende Préférentiel Sponsor B, le Dividende Préférentiel Sponsor C, et le Dividende Préférentiel Sponsor D réduiront le montant applicable), les détenteurs de cette classe auront désormais le droit au Dividende Préférentiel Sponsor D ainsi qu'au Dividende Super-Préférentiel Sponsor, ainsi modifiée.

(d) Si la Société a racheté ou annulé les Parts Sociales Ordinaires F, les parts Sociales Ordinaires E, ainsi que les Parts Sociales ordinaires D et il ne lui reste que les Parts Sociales Ordinaires A, les Parts Sociales Ordinaires B, et les Parts Sociales Ordinaires C en circulation, le droit au Dividende Super-Préférentiel Sponsor sous l'Article 18 (iii) s'appliquera aux Parts Sociales Ordinaires C (à l'exception que seuls le Dividende Préférentiel Sponsor A, le Dividende Préférentiel Sponsor B, et le Dividende Préférentiel Sponsor C réduiront le montant applicable), les détenteurs de cette classe auront désormais le droit au Dividende Préférentiel Sponsor C ainsi qu'au Dividende Super-Préférentiel Sponsor, ainsi modifiée.

(e) Si la Société a racheté ou annulé les Parts Sociales Ordinaires F, les parts Sociales Ordinaires E, les Parts Sociales Ordinaires D ainsi que les Parts Sociales Ordinaires C et il ne lui reste que les Parts Sociales Ordinaires A et les Parts Sociales Ordinaires B en circulation, le droit au Dividende Super-Préférentiel Sponsor sous l'Article 18 (iii) s'appliquera aux Parts Sociales Ordinaires B (à l'exception que seuls le Dividende Préférentiel Sponsor A et le Dividende Préférentiel Sponsor B réduiront le montant applicable), les détenteurs de cette classe auront désormais le droit au Dividende Préférentiel Sponsor B ainsi qu'au Dividende Super-Préférentiel Sponsor, ainsi modifiée.

(f) Si la Société a racheté ou annulé les Parts Sociales Ordinaires F, les parts Sociales Ordinaires E, les Parts Sociales Ordinaires D, les Parts Sociales Ordinaires C, et les Parts Sociales Ordinaires B et il ne lui reste que les Parts Sociales

Ordinaires A en circulation, le droit au Dividende Super-Préférentiel Sponsor sous l'Article 18 (iii) s'appliquera aux Parts Sociales Ordinaires A (à l'exception que seul le Dividende Préférentiel Sponsor A réduira le montant applicable), les détenteurs de cette classe auront désormais le droit au Dividende Préférentiel Sponsor A ainsi qu'au Dividende Super-Préférentiel Sponsor, ainsi modifiée.

(v) Le Montant de Dividende de Préférence 1 et le Montant de Dividende de Préférence 2 seront distribués aux détenteurs des Parts de Préférence comme suit:

(a) Premièrement, un montant égal à 0,10% de la valeur nominale totale des Parts de Préférence Classe A émises sera distribué aux détenteurs de Parts de Préférence Classe A en proportion des Parts de Préférence Classe A qu'ils détiennent (le «Dividende Préférentiel A»);

(b) Deuxièmement, un montant égal à 0,15% de la valeur nominale totale des Parts de Préférence Classe B émises sera distribué aux détenteurs de Parts de Préférence Classe B en proportion des Parts de Préférence Classe B qu'ils détiennent (le «Dividende Préférentiel B»);

(c) Troisièmement, un montant égal à 0,20% de la valeur nominale totale des Parts de Préférence Classe C émises sera distribué aux détenteurs de Parts de Préférence Classe C en proportion des Parts de Préférence Classe C qu'ils détiennent (le «Dividende Préférentiel C»);

(d) Finalement, sera distribué aux détenteurs de Parts de Préférence Classe D (i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale totale des Parts de Préférence Classe D émises en proportion des Parts de Préférence Classe D qu'ils détiennent (le «Dividende Préférentiel D») et (ii) un montant égal au Montant de Dividende Préférentiel 1 et au Montant de Dividende Préférentiel 2, selon le cas, et le cas échéant moins la somme du Dividende Préférentiel A, du Dividende Préférentiel B, du Dividende Préférentiel C et du Dividende Préférentiel D (le «Dividende Super-Préférentiel de Préférence»).

(vi) Tout rachat ou annulation d'une ou plusieurs classes entières de Parts de Préférence de la Société sera effectué en ordre alphabétique inverse, auquel cas la procédure suivante s'appliquera:

(a) Si la Société a des Parts de Préférence Classe A, des Parts de Préférence Classe B, des Parts de Préférence Classe C et des Parts de Préférence Classe D en circulation, l'Article 18 (v) s'appliquera tel que prévu dans les présents Statuts aux détenteurs de Parts Sociales ordinaires.

(b) Si la Société a racheté ou annulé les Parts de Préférence Classe D et il ne lui reste que les Parts de Préférence Classe A, les Parts de Préférence Classe B et les Parts de Préférence Classe C en circulation, le droit au Dividende Super-Préférentiel de Préférence sous l'Article 18 (v) s'appliquera aux Parts de Préférence Classe C (à l'exception que seuls le Dividende Préférentiel A, le Dividende Préférentiel B, et le Dividende Préférentiel C réduiront le montant applicable), les détenteurs de cette classe auront désormais le droit au Dividende Super-Préférentiel de Préférence ainsi qu'au Dividende Préférentiel C, ainsi révisé.

(c) Si la Société a racheté ou annulé les Parts de Préférence Classe D et les Parts de Préférence Classe C et il ne lui reste que les Parts de Préférence Classe A et les Parts de Préférence Classe B en circulation, le droit au Dividende Super-Préférentiel de Préférence sous l'Article 18 (v) s'appliquera aux Parts de Préférence Classe B (à l'exception que seuls le Dividende Préférentiel A et le Dividende Préférentiel B réduiront le montant applicable), les détenteurs de cette classe auront désormais le droit au Dividende Super-Préférentiel de Préférence ainsi qu'au Dividende Préférentiel B, ainsi révisé.

(d) Si la Société a racheté ou annulé les Parts de Préférence Classe D, les Parts de Préférence Classe C, et les Parts de Préférence Classe B et il ne lui reste que les Parts de Préférence Classe A en circulation, le droit au Dividende Super-Préférentiel de Préférence sous l'Article 18 (v) s'appliquera aux Parts de Préférence Classe A (à l'exception que seul le Dividende Préférentiel A réduira le montant applicable), les détenteurs de cette classe auront désormais le droit au Dividende Super-Préférentiel de Préférence ainsi qu'au Dividende Préférentiel A, ainsi révisé.

### G. Sponsor - Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et le paiement des dettes, seront distribués entre les Associés selon les dispositions de l'Article 18 (ii), (iii) et (v).

### H. Audit - Supervision

**Art. 20.** Si, et tant que la Société a plus de vingt-cinq (25) Associés, les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires. Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront la durée de leur mandat.

Un commissaire peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des Associés.

Un commissaire a un droit illimité de supervision permanente et de contrôle sur toutes les opérations de la Société.

Si les Associés de la Société nomment un ou plusieurs réviseurs d'entreprise agréé(s) selon l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, tel qu'amendé, alors l'établissement de commissaires est supprimé.

Un commissaire peut seulement être révoqué par l'assemblée générale des Associés avec cause, ou avec son accord.

### I. Loi applicable

**Art. 21.** Toutes les questions non couvertes par les présents Statuts seront régies par les dispositions de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

#### *Frais et Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de ladite partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 5 mai 2015. GAC/2015/3837. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 28 mai 2015.

Référence de publication: 2015082156/1384.

(150094840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

---

#### **C & C Optique, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8058 Bertrange, 5, Beim Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 145.498.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la gérance*

Signature

Référence de publication: 2015081139/11.

(150092990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

#### **C.R.B. Bâtiment et Industrie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'nRoll.

R.C.S. Luxembourg B 140.687.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

*Notaire*

Référence de publication: 2015081141/12.

(150093797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

#### **e-conomic international MidCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: DKK 86.722.163,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 178.313.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 27 mai 2015, que:

- HgCapital Quicksilver Limited a transféré, avec effet immédiat, 69.156 parts sociales préférentielles de catégorie A, 456 parts sociales ordinaires de catégorie A, 40 parts sociales ordinaires de catégorie B, 40 parts sociales ordinaires de catégorie C, 40 parts sociales ordinaires de catégorie D, 40 parts sociales ordinaires de catégorie E, 40 parts sociales ordinaires de catégorie F, 40 parts sociales ordinaires de catégorie G, 40 parts sociales ordinaires de catégorie H et 40 parts

sociales ordinaires de catégorie I qu'elle détenait dans la Société à l'associé déjà existant e-conomic international TopCo S.à. r.l..

En conséquence, les parts sociales de la Société sont détenues de la manière suivante:

e-conomic international TopCo S.à r.l. ....	82.675.699 parts sociales préférentielles de catégorie A 512.070 parts sociales ordinaires de catégorie A 42.675 parts sociales ordinaires de catégorie B 42.675 parts sociales ordinaires de catégorie C 42.675 parts sociales ordinaires de catégorie D 42.675 parts sociales ordinaires de catégorie E 42.675 parts sociales ordinaires de catégorie F 42.675 parts sociales ordinaires de catégorie G 42.675 parts sociales ordinaires de catégorie H 42.675 parts sociales ordinaires de catégorie I
e-conomic international MidCo S.à r.l. ....	337 parts sociales préférentielles de catégorie A 16.546 parts sociales ordinaires de catégorie A 1.380 parts sociales ordinaires de catégorie B 1.380 parts sociales ordinaires de catégorie C 1.380 parts sociales ordinaires de catégorie D 1.380 parts sociales ordinaires de catégorie E 1.380 parts sociales ordinaires de catégorie F 1.380 parts sociales ordinaires de catégorie G 1.380 parts sociales ordinaires de catégorie H 1.380 parts sociales ordinaires de catégorie I
Karen Stafford .....	807 parts sociales préférentielles de catégorie A 5.691 parts sociales ordinaires de catégorie A 472 parts sociales ordinaires de catégorie B 472 parts sociales ordinaires de catégorie C 472 parts sociales ordinaires de catégorie D 72 parts sociales ordinaires de catégorie E 472 parts sociales ordinaires de catégorie F 472 parts sociales ordinaires de catégorie G 472 parts sociales ordinaires de catégorie H 472 parts sociales ordinaires de catégorie I
Domo ApS .....	5.378 parts sociales préférentielles de catégorie A 24.625 parts sociales ordinaires de catégorie A 2.044 parts sociales ordinaires de catégorie B 2.044 parts sociales ordinaires de catégorie C 2.044 parts sociales ordinaires de catégorie D 2.044 parts sociales ordinaires de catégorie E 2.044 parts sociales ordinaires de catégorie F 2.044 parts sociales ordinaires de catégorie G 2.044 parts sociales ordinaires de catégorie H 2.044 parts sociales ordinaires de catégorie I
Christian Estrup .....	5.525 parts sociales ordinaires de catégorie A 460 parts sociales ordinaires de catégorie B 460 parts sociales ordinaires de catégorie C 460 parts sociales ordinaires de catégorie D 460 parts sociales ordinaires de catégorie E 460 parts sociales ordinaires de catégorie F 460 parts sociales ordinaires de catégorie G 460 parts sociales ordinaires de catégorie H 460 parts sociales ordinaires de catégorie I
rfi invest ApS .....	538 parts sociales préférentielles de catégorie A 4.610 parts sociales ordinaires de catégorie A 383 parts sociales ordinaires de catégorie B 383 parts sociales ordinaires de catégorie C 383 parts sociales ordinaires de catégorie D 383 parts sociales ordinaires de catégorie E 383 parts sociales ordinaires de catégorie F 383 parts sociales ordinaires de catégorie G 383 parts sociales ordinaires de catégorie H

		383 parts sociales ordinaires de catégorie I
TFCE Invest ApS . . . . .	2.743.219	parts sociales préférentielles de catégorie A
		18.497 parts sociales ordinaires de catégorie A
		1.540 parts sociales ordinaires de catégorie B
		1.540 parts sociales ordinaires de catégorie C
		1.540 parts sociales ordinaires de catégorie D
		1.540 parts sociales ordinaires de catégorie E
		1.540 parts sociales ordinaires de catégorie F
		1.540 parts sociales ordinaires de catégorie G
		1.540 parts sociales ordinaires de catégorie H
		1.540 parts sociales ordinaires de catégorie I
FARLAX MIP VEHICLE K/S . . . . .	1.344	parts sociales préférentielles de catégorie A
		5.392 parts sociales ordinaires de catégorie A
		447 parts sociales ordinaires de catégorie B
		447 parts sociales ordinaires de catégorie C
		447 parts sociales ordinaires de catégorie D
		447 parts sociales ordinaires de catégorie E
		447 parts sociales ordinaires de catégorie F
		447 parts sociales ordinaires de catégorie G
		447 parts sociales ordinaires de catégorie H
		447 parts sociales ordinaires de catégorie I
TFR Holding ApS . . . . .	6.387	parts sociales préférentielles de catégorie A
		40 parts sociales ordinaires de catégorie A
		4 parts sociales ordinaires de catégorie B
		4 parts sociales ordinaires de catégorie C
		4 parts sociales ordinaires de catégorie D
		4 parts sociales ordinaires de catégorie E
		4 parts sociales ordinaires de catégorie F
		4 parts sociales ordinaires de catégorie G
		4 parts sociales ordinaires de catégorie H
		4 parts sociales ordinaires de catégorie I
Kim Sneum Madsen . . . . .	123.408	parts sociales préférentielles de catégorie A
		6.359 parts sociales ordinaires de catégorie A
		529 parts sociales ordinaires de catégorie B
		529 parts sociales ordinaires de catégorie C
		529 parts sociales ordinaires de catégorie D
		529 parts sociales ordinaires de catégorie E
		529 parts sociales ordinaires de catégorie F
		529 parts sociales ordinaires de catégorie G
		529 parts sociales ordinaires de catégorie H
		529 parts sociales ordinaires de catégorie I
Jens Sorensen . . . . .	101.743	parts sociales préférentielles de catégorie A
		6.212 parts sociales ordinaires de catégorie A
		517 parts sociales ordinaires de catégorie B
		517 parts sociales ordinaires de catégorie C
		517 parts sociales ordinaires de catégorie D
		517 parts sociales ordinaires de catégorie E
		517 parts sociales ordinaires de catégorie F
		517 parts sociales ordinaires de catégorie G
		517 parts sociales ordinaires de catégorie H
		517 parts sociales ordinaires de catégorie I
Torben Schou . . . . .	53.527	parts sociales préférentielles de catégorie A
		361 parts sociales ordinaires de catégorie A
		30 parts sociales ordinaires de catégorie B
		30 parts sociales ordinaires de catégorie C
		30 parts sociales ordinaires de catégorie D
		30 parts sociales ordinaires de catégorie E
		30 parts sociales ordinaires de catégorie F
		30 parts sociales ordinaires de catégorie G
		30 parts sociales ordinaires de catégorie H
		30 parts sociales ordinaires de catégorie I

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

e-conomic-International MidCo S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015082443/139.

(150094175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

---

**Centurio Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 121.062.

---

L'adresse du «Verwaltungsratsmitglied» Marco Brehm a changé et est désormais au 6B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015081146/11.

(150093572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Chi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 179.262.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015081148/11.

(150093748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Chiron Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 179.324.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015081150/11.

(150093749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Euro-Symbiosal, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 152.819.

---

*Déclaration de cessions de parts sociales*

Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 03 décembre 2014 entre la société Inomineval S.A., société anonyme, ayant son siège social au 38-40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg, immatriculée au RCS B163.516 et la société CEN GESTION S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 24, boulevard Jeanne F-21000 Dijon (France), immatriculée sous la section B 444 541 296, la répartition du capital social est la suivante:

VARAVAL S.A. ....	46 parts sociales
CEN GESTION S.à r.l. ....	10 parts sociales
Monsieur CHO Geon-Sik . . . . .	34 parts sociales
Monsieur KANG Seung-Jung . . . . .	10 parts sociales
Total (Cent parts sociales) . . . . .	100 parts sociales



Fait à Luxembourg, le 03 décembre 2014.

Certifié sincère et conforme

*Pour Euro-symbiosal*

Fideco S.A.

Référence de publication: 2015081265/21.

(150093502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**City S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 131, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 134.740.

L'an deux mille quinze, le vingt mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "City S.A." (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.740, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 195 du 24 janvier 2008,

ayant un capital de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Laure SINESI, employée, ayant son domicile professionnel à Howald, 45, rue des Scillas.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Magali BAHON, employée, ayant son domicile professionnel à Howald, 45, rue des Scillas.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent BOHR, employé, ayant son domicile professionnel à Howald, 45, rue des Scillas.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Création de deux groupe d'actions A et B, donnant droit chacun aux mêmes droits quant à la répartition du bénéfice et produit de liquidation, avec modification subséquente de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31'000), représenté par trois-cent-dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune entièrement libérées, numérotées de 1 à 310, conférant les mêmes droits et avantages et réparties en deux groupes pour l'application des présents statuts, comme suit:

- le groupe A constitué des cent-cinquante-cinq (155) actions A numérotées de 1 à 155;
- le groupe B constitué des cent-cinquante-cinq (155) actions B numérotées de 156 à 310.

Pour les besoins des présents statuts, le terme «action» désigne les actions du groupe A et les actions du groupe B, sauf si le contexte le requiert autrement.»

2. Suppression de la possibilité d'avoir des actions au porteur suite à la création des deux groupes d'actions A et B, avec modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Les actions de la Société sont exclusivement nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.»

3. Création de deux catégories d'administrateurs, suite à la création de deux groupes d'actions A et B, avec modification subséquente de l'article 9 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 9.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois (3) administrateurs au moins, actionnaires ou non, nommés par décision de l'assemblée générale des actionnaires, pour des périodes renouvelables ne dépassant pas six (6) ans, révocables librement à tout moment (ad nutum). Le Conseil se compose d'administrateurs «A» nommés sur une liste proposée par chacun des actionnaires titulaires d'actions du groupe A et d'administrateurs «B» nommés sur une liste proposée par chacun des actionnaires titulaires d'actions du groupe B.

Chaque actionnaire titulaire d'actions du groupe A et chaque actionnaire titulaire d'actions du groupe B a la faculté de nommer au moins un administrateur de sa catégorie respective.

Au cas où le poste d'un administrateur «A» ou d'un administrateur «B» devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, la catégorie d'actionnaires A ou B, dans laquelle il se trouve et ayant proposé la liste de candidats sur laquelle il figurait, est autorisée à proposer une nouvelle liste de candidats pour son remplacement.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Pour les besoins des présents statuts, le terme «administrateur» désigne les administrateurs A et les administrateurs B, sauf si le contexte le requiert autrement.»

4. Modification de l'article 13 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 13.** La Société sera engagée soit par la signature collective de deux administrateurs dont l'un obligatoirement de catégorie «A» et l'autre de catégorie «B», soit par la signature individuelle de la personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration.»

5. Acceptation de la démission de Madame Nicole VUILLEMIN de son mandat d'administrateur de la Société à compter de ce jour.

6. Nomination en qualité d'administrateur de catégorie «A» de la Société, de Monsieur Roland KUHN, entrepreneur de construction, né à Luxembourg, le 4 août 1953, demeurant à L-2343 Luxembourg, 22 rue des Pommiers, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

7. Confirmation en qualité d'administrateur de Monsieur Jacques NIERDERCORN, administrateur de sociétés, né le 2 août 1951 à Thionville (France), demeurant à L-1840 Luxembourg, 2, boulevard Joseph II, qui devient administrateur de catégorie «B» de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

8. Confirmation en qualité d'administrateur de Madame Blandine LUNG, née le 4 octobre 1953 à Moyen-Moutiers (France), demeurant à L-1840 Luxembourg, 2, boulevard Joseph II, qui devient administrateur de catégorie «B» de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

9. Transfert du siège social de la Société de L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville à L-1741 Luxembourg, 131 rue de Hollerich.

10. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de créer deux groupes d'actions A et B, donnant droit chacun aux mêmes droits quant à la répartition du bénéfice et produit de liquidation, et de modifier en conséquence l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31'000), représenté par trois-cent-dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune entièrement libérées, numérotées de 1 à 310, conférant les mêmes droits et avantages et réparties en deux groupes pour l'application des présents statuts, comme suit:

- le groupe A constitué des cent-cinquante-cinq (155) actions A numérotées de 1 à 155;
- le groupe B constitué des cent-cinquante-cinq (155) actions B numérotées de 156 à 310.

Pour les besoins des présents statuts, le terme «action» désigne les actions du groupe A et les actions du groupe B, sauf si le contexte le requiert autrement.»

Le reste de l'article reste inchangé.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la possibilité d'avoir des actions au porteur suite à la création des deux groupes d'actions A et B, et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Les actions de la Société sont exclusivement nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de créer deux catégories d'administrateurs, suite à la création de deux groupes d'actions A et B, et de modifier en conséquence l'article 9 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 9.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois (3) administrateurs au moins, actionnaires ou non, nommés par décision de l'assemblée générale des actionnaires, pour des périodes renouvelables ne dépassant pas six (6) ans, révocables librement à tout moment (ad nutum). Le Conseil se compose d'administrateurs «A» nommés sur une liste proposée par chacun des actionnaires titulaires d'actions du groupe A et d'administrateurs «B» nommés sur une liste proposée par chacun des actionnaires titulaires d'actions du groupe B.

Chaque actionnaire titulaire d'actions du groupe A et chaque actionnaire titulaire d'actions du groupe B a la faculté de nommer au moins un administrateur de sa catégorie respective.

Au cas où le poste d'un administrateur «A» ou d'un administrateur «B» devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, la catégorie d'actionnaires A ou B, dans laquelle il se trouve et ayant proposé la liste de candidats sur laquelle il figurait, est autorisée à proposer une nouvelle liste de candidats pour son remplacement.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Pour les besoins des présents statuts, le terme «administrateur» désigne les administrateurs A et les administrateurs B, sauf si le contexte le requiert autrement.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier en conséquence de ce précède l'article 13 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 13.** La Société sera engagée soit par la signature collective de deux administrateurs dont l'un obligatoirement de catégorie «A» et l'autre de catégorie «B», soit par la signature individuelle de la personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Nicole VUILLEMIN de son mandat d'administrateur de la Société à compter de ce jour.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Roland KUHN, entrepreneur de construction, né à Luxembourg, le 4 août 1953, demeurant à L-2343 Luxembourg, 22 rue des Pommiers, à la fonction d'administrateur de catégorie «A» de la Société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de confirmer Monsieur Jacques NIERDERCORN, administrateur de Sociétés, né le 2 août 1951 à Thionville (France), demeurant à L-1840 Luxembourg, 2, boulevard Joseph II, à la fonction d'administrateur de catégorie «B» de la Société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide de confirmer Madame Blandine LUNG, née le 4 octobre 1953 à Moyen-Moutiers (France), demeurant à L-1840 Luxembourg, 2, boulevard Joseph II, à la fonction d'administrateur de catégorie «B» de la Société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-1741 Luxembourg, 131 rue de Hollerich.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros (EUR 950.-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Magali BAHON, Laurent BOHR, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 mai 2015. Relation GAC/2015/4352. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff.* (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015081153/169.

(150093334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

**Cofely Solelec, Société Anonyme.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 91.565.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue le 27 mai 2015 donne mandat au réviseur d'entreprises, la société DELOITTE AUDIT sàrl sous le numéro RCS B67895 (anciennement DELOITTE s.a. / RCS B67895), pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de mai 2018.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015081156/13.

(150093417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

**Congrégation des soeurs du Tiers Ordre Régulier de Notre-Dame du Mont Carmel à Luxembourg, Société Anonyme, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 32, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 5.573.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015081157/11.

(150092988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

**Fiduciaire de Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 34.978.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 21 avril 2015:*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Affi SCHERER, demeurant à 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Philippe SLENDZAK, avec adresse professionnelle au 10A, Rue Henri Schnadt, L- 2530 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur et Administrateur-Délégué;
- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an 2016.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUO, réviseur d'entreprises, avec siège social au 10a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an 2016.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2015083205/23.

(150095915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.654.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2014 de sa société mère, Credit Suisse Real Estate Fund International ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015081165/12.

(150093109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Campingworld, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9369 Gilsdorf, Moschbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 160.794.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CAMPINGWORLD*

s.à.r.l. unipersonnelle

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015081173/12.

(150092789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**E.W.T. S.A., European Wine Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.657.

L'an deux mille quinze, le vingt et un mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "EUROPEAN WINE TRADING S.A.", en abrégé E.W.T. S.A., une société anonyme qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 77657, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 103 du 10 février 2001,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1795 du 25 juillet 2013.

L'Assemblée est présidée par Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

La Présidente désigne Madame Joëlle RAGOT, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Amaury LUDES, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Décision de prononcer la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
2. Désignation d'un liquidateur et détermination de ses prérogatives.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes jusqu'au jour de la liquidation.
4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "Merlis S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111320, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille trois cent euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. VIGNERON, J. RAGOT, A. LUDES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 26 mai 2015. 2LAC/2015/11505. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015083182/84.

(150095881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Carol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 30.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

CAROL S.A.

Référence de publication: 2015081178/11.

(150093560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Carol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 30.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

CAROL S.A.

Référence de publication: 2015081179/11.

(150093703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Carol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 30.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

CAROL S.A.

Référence de publication: 2015081180/11.

(150093900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Ivy Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 132.565.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé la Société en date du 20 mai 2015:

- les démissions de Monsieur Nicolas BUCK, Monsieur Renaud JAMAR DE BOLSEE et Monsieur Eric JOLAS, en tant que membres du conseil d'administration avec effet immédiat; et

- les nominations avec effet au 20 mai 2015 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020, des administrateurs suivants:

\* VALON S.A., ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, N° RCS: B 63143, représentée par Mr Jean-Marie BETTINGER demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;

\* LANNAGE S.A., ayant son siège social au: 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, N° RCS: B 63130, représentée par Mme Nathalie LETT demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg; et

\* KOFFOUR S.A., ayant son siège social au: 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, N° RCS: B 86086, représentée par Mme Magali MICHELETTI demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015081487/21.

(150093197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**CB European Quality Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CB European Quality Fund*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015081186/11.

(150094087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Centre Catholique Culturel et Educatif de la Communauté Italienne, Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 19, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 19.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081193/9.

(150094019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Chremalux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 97.838.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015081198/10.

(150093684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Dream Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 187.354.

Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique de la société en date du 12 mai 2015, les décisions suivantes:

1. Nomination de M. Yaser Moustafa né le 11 juillet 1975 à Illinois, Etats-Unis d'Amerique, demeurant professionnellement au DIFC, bâtiment Precinct 3, Office 404, P.O. Box 506506, UEA, Dubai en tant que gérant de catégorie A, avec effet au 12 mai 2015, pour une durée illimitée.

2. Nomination de M. Juan Alvarez Hernandez né le 11 octobre 1983 à Madrid, Espagne, demeurant professionnellement au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 12 mai 2015, pour une durée illimitée.

Suite à ce résolutions de l'Actionnaire unique, le conseil de gérance est composé de ce personnes:

- M. Faisal Al-Hamad, gérant de catégorie A;
- M. Rashid Siddiqi, gérant de catégorie A;
- M. Yaser Moustafa, gérant de catégorie A;
- M. Cédric Bradfer, gérant de catégorie B;
- M. Paul Gerald Brogan, gérant de catégorie B; et
- M. Juan Alvarez Hernandez, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015081235/24.

(150092746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Clarins Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 51.210.

—  
 Veuillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Elmar STEIGER, administrateur, président, se situe désormais au 11 Königsberger Strasse, 82319 Starnberg, Allemagne.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Clarins Luxembourg S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015081202/13.

(150093182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**CMB Global Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 55.178.

—  
 Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CMB Global Lux*

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015081206/11.

(150093328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Isaac Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.442.

—  
 In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of May.

Before Us, Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, residing at Schouweiler, Grand Duchy of Luxembourg,

acting as proxyholder of Isaac Management S.à r.l. & Partners S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158442 (hereinafter, the Company), established pursuant to a deed dated December 20, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 811 dated April 26, 2011, which bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch/Alzette dated March 9, 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1264 dated May 15, 2015;

by virtue of a power of attorney granted by resolutions taken by the Company represented by Isaac Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of EUR 12.500,00 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158322, in its quality of general partner (the General Partner), itself represented by its managers (the Managers) on May 15, 2015.

A copy of said resolutions, signed *ne varietur* by the proxyholder of the Company and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Company, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

I. That the share capital of the Company was, as from March 9, 2015, fixed at six hundred sixty thousand three hundred nineteen Euro and fifty cents (EUR 660.319,50) represented by one million five hundred ninety-eight thousand seven hundred twenty (1.598.720) class A ordinary shares, two million seven hundred sixtyone thousand six hundred eighty-six (2.761.686) class B ordinary shares, seventeen thousand six hundred thirteen (17.613) class C ordinary shares, twenty four

thousand one hundred five (24.105) class D ordinary shares, and six (6) management shares, all with a nominal value of fifteen cents of Euro (EUR 0,15) each.

II. The authorized share capital, excluding the share capital which has been subscribed, is set at three thousand eight hundred ninety Euro and seventy cents (EUR 3.890,70) represented by twenty-five thousand nine hundred thirty-eight (25.938) shares of any class, with a nominal value of fifteen cents of Euro (EUR 0,15) each.

III. Paragraphs 2 and 3 of article 5 of the Company's articles of association state the modalities of the right of the General Partner to increase the share capital of the Company within the frame of the authorized capital.

IV. That by resolutions taken on May 15, 2015 (the Resolutions), in the frame of the authorized capital, the Managers of the General Partner resolved to effect the authorized capital and to increase the subscribed share capital to the extent of four hundred two Euro and thirty cents (EUR 402,30) in order to bring it from its current amount of six hundred sixty thousand three hundred nineteen Euro and fifty cents (EUR 660.319,50) to six hundred sixty thousand seven hundred twenty one Euro and eighty cents (EUR 660.721,80), by the creation and issuance of two thousand six hundred eighty two (2.682) new class E shares with a nominal value of fifteen cents of Euro (EUR 0,15) each, and resolved to accept the subscriptions and payments for these new class E shares from the subscribers and for the amounts as shown in the annexes to the Resolutions.

The payment of the subscribed share capital has been made in cash together with a share premium in the aggregate amount of two thousand six hundred eighty-two Euro Euro (EUR 2.682,00), which payment has been proved to the Company.

V. Further to this increase of the share capital of the Company, article 5 paragraph 1 and 2 of the Company's articles of association is amended as follows:

**Art. 5.** "The subscribed share capital of the Company is set at six hundred sixty thousand seven hundred twenty one Euro and eighty cents (EUR 660.721,80) represented by one million five hundred ninety-eight thousand seven hundred twenty (1.598.720) class A ordinary shares (hereinafter the Class A Ordinary Shares), two million seven hundred sixty-one thousand six hundred eighty-six (2.761.686) class B ordinary shares (hereinafter the Class B Ordinary Shares), seventeen thousand six hundred thirteen (17.613) class C ordinary shares (hereinafter the Class C Ordinary Shares), twenty four thousand one hundred five (24.105) class D ordinary shares (hereinafter the Class D Ordinary Shares), two thousand six hundred eighty two (2.682) class E ordinary shares (hereinafter the Class E Ordinary Shares) and six (6) management shares, all with a nominal value of fifteen cents of Euro (EUR 0,15) each.

The authorized capital, excluding the subscribed share capital, is set at three thousand four hundred eighty eight Euro and forty cents (EUR 3.488,40) represented by twenty three thousand two hundred fifty six (23.256) shares of any class whatsoever to be issued at the sole discretion of the General Partner, with a nominal value of fifteen Euro cents (EUR 0,15) to be vested with the same rights and obligations as the existing shares, save as for the specific provisions of the Articles or as defined in any securityholder's agreement that may be entered into or amended from time to time between, amongst other, all the shareholders of the Company."

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Schouweiler, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Isaac Management S.à r.l. & Partners S.C.A. (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158442 constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 20 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 811 en date du 26 avril 2011 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte de Maître Francis Kessler, alors notaire résidant à Esch/Alzette en date du 9 mars 2015 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1264 en date du 15 mai 2015;

en vertu d'une procuration conférée par résolutions prises par Isaac Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, un capital social de EUR 12.500,00 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158322,

en tant qu'actionnaire commandité de la Société (l'Actionnaire Commandité) représenté par ses gérants (les Gérants), en date du 15 mai 2015,

Les copies desdites résolutions, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la Société et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

La Société, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que le capital social en date du 9 mars 2015 était fixé à six cent soixante mille trois cent dix-neuf Euro et cinquante centimes (EUR 660.319,50) représenté par un million cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent vingt (1.598.720) actions de catégorie A, deux millions sept cent soixante et un mille six cent quatre-vingt-six (2.761.686) actions de catégorie B, dix-sept mille six cent treize (17.613) actions de catégorie C, vingt-quatre mille cent cinq (24.105) actions de catégorie D, et six (6) actions de commandité, toutes d'une valeur nominale de quinze centimes d'Euro (EUR 0,15) chacune.»

II. Le capital autorisé, excluant le capital social souscrit, est fixé à trois mille huit cent quatre-vingt-dix Euro et soixante-dix centimes (EUR 3.890,70) représenté par vingt-cinq mille neuf cent trente-huit (25.938) actions de n'importe quelle catégorie, ayant une valeur nominale quinze centimes d'Euro (EUR 0,15) chacune.

III. Les paragraphes 2 et 3 de l'article 5 des statuts de la Société fixent les modalités d'exercice du droit d'augmenter le capital social par l'Actionnaire Commandité dans le cadre du capital autorisé.

IV. Au terme des résolutions prises en date du 15 mai 2015 (les Résolutions) dans le cadre du capital autorisé, les Gérants de l'Actionnaire Commandité ont décidé de réaliser le capital autorisé et d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de quatre cent deux Euro et trente centimes (EUR 402,30), afin de le porter du montant de six cent soixante mille trois cent dix-neuf Euro et cinquante centimes (EUR 660.319,50), à six cent soixante mille sept cent vingt et un Euro et quatre-vingt centimes (EUR 660.721,80), par l'émission de deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) actions de catégorie E (les Actions de Catégorie E), d'une valeur nominale quinze centimes d'Euro (EUR 0,15) chacune, et d'accepter les souscriptions et la libération de ces nouvelles Actions de Catégorie E, par les souscripteurs et pour les montants tels que mentionnés en annexes des Résolutions.

Le paiement du capital souscrit a été effectué en numéraire avec une prime d'émission, d'un montant total de vingt-quatre mille cents cinq Euro (EUR 2.682,00), ce qui a été prouvé à la Société.

V. Suite à cette augmentation de capital, le paragraphe 1 et 2 de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

**Art. 5.** «Le capital social est fixé à six cent soixante mille sept cent vingt et un Euro et quatre-vingt centimes (660.721,80) représenté par un million cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent vingt (1.598.720) actions de catégorie A (ci-après les Actions de Catégorie A), deux millions sept cent soixante et un mille six cent quatre-vingt-six (2.761.686) actions de catégorie B (ci-après les Actions de Catégorie A), dix-sept mille six cent treize (17.613) actions de catégorie C (ci-après les Actions de Catégorie C), vingt-quatre mille cent cinq (24.105) actions de catégorie D (ci-après les Actions de Catégorie D), deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) actions de catégorie E (les Actions de Catégorie E) et six (6) actions de commandité, toutes d'une valeur nominale de quinze centimes d'Euro (EUR 0,15) chacune.

Le capital autorisé, excluant le capital social souscrit, est fixé à trois mille quatre cent quatre-vingt-huit Euro et quarante centimes (EUR 3.488,40) représenté par vingt-trois mille deux cent cinquante-six (23.256) actions de n'importe quelle catégorie, à émettre à la discrétion de l'Associé Commandité, d'une valeur nominale de quinze centimes d'Euro (EUR 0,15) chacune, devant être investies des mêmes droits et obligations, à l'exception des dispositions spécifiques des Statuts ou tel que défini dans tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu ou modifié de temps à autre entre, notamment, tous les actionnaires de la Société.»

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 mai 2015. Relation: EAC/2015/11863. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015083334/138.

(150095276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Colabori S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1617 Luxembourg, 100, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 67.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

*Pour Colabori S.à r.l.*

Fideco S.A.

Référence de publication: 2015081207/12.

(150093211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Colabori S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1617 Luxembourg, 100, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 67.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

*Pour Colabori S.à r.l.*

Fideco S.A.

Référence de publication: 2015081208/12.

(150093215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Lab Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5366 Münsbach, 9, rue Henri Tudor.  
R.C.S. Luxembourg B 50.922.

*Extract of the minutes of the Extraordinary General Meeting of the Shareholders of Lab Luxembourg S.A. held on May 20<sup>th</sup>, 2015.*

The meeting cancels with immediate effect the mandates of Bernard Moreau, Director, residing at 54 rue Principale L-5241 Sandweiler and Allan Patrick Lowe, Director, residing at 6 rue de la Montagne L-5234 Sandweiler as Managing-Directors of the company.

The meeting appoints Bernard Moreau, Director, residing at 54 rue Principale L-5241 Sandweiler, Allan Patrick Lowe, Director, residing at 6 rue de la Montagne L-5234 Sandweiler and Gillian Arcone, Director, residing at 198 rue Principale L-5366 Munsbach as Directors for a statutory term expiring at the date of the next Annual General Meeting in 2016.

Certified true extract

**Traduction en français**

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Lab Luxembourg S.A. qui s'est tenue le 20 mai 2015.*

L'assemblée annule avec effet immédiat les mandats des administrateurs-délégués Bernard Moreau, Directeur, résidant au 54 rue Principale L-5241 Sandweiler et Allan Patrick Lowe, Directeur, demeurant au 6 rue de la Montagne L-5234 Sandweiler.

L'assemblée désigne aux fonctions d'Administrateurs Bernard Moreau, Directeur, résidant au 54 rue Principale L-5241 Sandweiler, Allan Patrick Lowe, Directeur, résidant au 6 rue de la Montagne L-5234 Sandweiler et Gillian Arcone, Directeur, résidant au 198 rue Principale L-5366 Munsbach pour une période statutaire se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Lab Luxembourg S.A.

Bernard MOREAU / Allan Patrick LOWE

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015083394/30.

(150095901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Com.Telecom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5890 Hesperange, 13, rue Roger Wercollier.  
R.C.S. Luxembourg B 89.702.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081210/9.

(150093052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Continental Pac Industries S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, op der Ahlkerrech.  
R.C.S. Luxembourg B 64.010.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081213/9.

(150093938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Continental Pac Industries S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, op der Ahlkerrech.  
R.C.S. Luxembourg B 64.010.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081214/9.

(150093970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Copenhagen City Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: DKK 359.101.200,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 163.270.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081215/9.

(150093556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**LaSalle UK Ventures Property 4, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 342.400,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 126.342.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

La liquidation de la société LaSalle UK Ventures Property 4, décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 18 décembre 2014, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 21 mai 2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à la Caisse de consignation de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015081530/18.

(150093281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Corouan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 164.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015081216/9.  
(150093612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**CREI Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 177.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CREI Investment Sarl*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015081221/11.

(150093512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Crown Imperial Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 86.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015081222/9.  
(150093981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Bendler Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 165.857.483,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 150.853.

Suite aux résolutions écrites de l'associé unique en date du 27 mai 2015 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du Gérant B suivant en date du 22 mai 2015:

Monsieur Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Nomination du Gérant B suivant en date du 22 mai 2015 pour une durée indéterminée:

Monsieur Domenico Latronico, né le 14 septembre 1969 à Potenza, Italie, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Monsieur Geoffrey D. L. Picrit, Gérant A;
- Monsieur Hamish M. Walker, Gérant A;
- Monsieur Patrick L.C. van Denzen, Gérant B;
- Monsieur Domenico Latronico, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bendler Investments S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

*Gérant B*

Référence de publication: 2015082136/25.

(150094243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

---

**Degroof Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 22.421.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 8 avril 2015*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de ne pas réélire Monsieur Eric Nols en qualité d'administrateurs de la SICAV,
2. de réélire Messieurs Vincent PLANCHE, Rudy GLORIEUX, Eric LOBET et Vincenzo SCARFO, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016,
- 3.
4. de réélire KPMG Luxembourg Société Coopérative, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

Luxembourg, le 02 juin 2015.

*Pour Degroof Bonds*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2015081226/19.

(150094056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

**Dirco Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 146.504.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081232/9.

(150093930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

**International Transinvest S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 21.365.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle du 18 mars 2015*

1. Le mandat d'administrateur de M. Philippe Lambert, fiscaliste, demeurant professionnellement à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2019;
2. Le mandat d'administrateur de M. Alain Renard, administrateur de sociétés, demeurant à L-8321 Olm, 17, rue Eisenhower, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2019;
3. Le mandat de Commissaire aux Comptes de FISCOGES, avec siège social à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale de 2019 délibérant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Certifié sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

*Extract of the resolutions taken by the Annual General Meeting dated 18 March 2015*

1. The Director mandate of Mr. Philippe Lambert, tax advisor, residing professionally in L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen is renewed until the Annual General Meeting of 2019;
2. The Director mandate of Mr. Alain Renard, companies director, residing in L-8321 Olm, 17, rue Eisenhower, is renewed until the Annual General Meeting of 2019;
3. The mandate of the Statutory Auditor FISCOGES, with registered office in L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen is renewed until the Annual General Meeting of 2019 deliberating on the annual accounts as at December 31<sup>st</sup>, 2018.

Luxembourg, March 18<sup>th</sup> 2015.

*The Board of Directors*

Référence de publication: 2015082423/26.

(150094539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

**Europe Property Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 163.530.

—  
EXTRAIT

Par résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société en date du 26 mai 2014:

L'associé a approuvé la nomination de Katarzyna Gerl, né le 17 juillet 1977 à Walcz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 20/70, Sarmacka, 02-972 Varsovie, Pologne, est nommé avec effet au 26 mai 2014, en tant que gérant de la Société, pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé des gérants suivants pour une durée indéterminée:

- Mme. Katarzyna Gerl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

*Pour la Société*

Soledad PASCUAL

*Avocat Liste IV Luxembourg / Avocat au Barreau de Paris*

Référence de publication: 2015081279/20.

(150094014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**E&V Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4437 Soleuvre, 195/197, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 146.764.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015081251/10.

(150093451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**Earl Place (Luxembourg) Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.046.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

Référence de publication: 2015081252/10.

(150093155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---

**E. Miroglio Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 163.629.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2015081249/11.

(150092773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

---